

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
D'« ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF »



COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION DE LA BRANCHE DU SPORT (CPNEF SPORT)
ET
ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT
(OC SPORT)

DÉLIBÉRATION DE LA CPNEF SPORT DU 12/07/2023 PORTANT SUR LE RENOUELEMENT ET SUR LE
REGLEMENT D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)
D'ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF (ALS)

PREAMBULE :

Les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs représentatives soussignées s'accordent, en application de l'accord national de branche du 6 mars 2003, complété par la déclaration du 15 avril 2005, au renouvellement du Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Loisir Sportif (ALS) dans les conditions précisées dans le présent règlement et correspondant à l'avenant n° 169 du 30/06/2022 portant sur l'annexe 1 de la CCNS du 7 juillet 2005

La CPNEF Sport via l'OC Sport demande renouvellement son enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Dans le respect du présent règlement et de la convention de délégation, la CPNEF Sport et l'OC Sport délèguent la mise en œuvre de la certification à :

Nom du délégataire	Numéro de SIRET	Situé à	Représenté par
FEPGV	302 981 386 000 89	46-48 rue de Lagny - 93100 Montreuil	Marilyne Colombo
FF Sports pour Tous	775 657 679 00079	12 Place Georges Pompidou - 93160 Noisy-le-Grand	Betty CHARLIER
FSCF	784 714 255 00022	22, rue Oberkampf - 75 011 Paris	Christian BABONNEAU
FSGT	775 678 360 00048	14 - 16 rue Scandicci 93508 Pantin cedex	Emmanuelle BONNET OULADJ et Gérard DIZET
UFOLEP	387 557 796 000 19	3 rue Récamier - 75 341 PARIS Cedex 07	Arnaud JEAN

Sommaire

TITRE I : PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	4
Article 1 – La CPNEF Sport et l’OC Sport, autorités délivrant le CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF	4
Article 2 – Délégation de la mise en œuvre du CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF	4
Article 3 – Objet du règlement du CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF	4
TITRE II : DESCRIPTION DU CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF	5
Article 4 – Objet du CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF	5
4.1. Le CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF répond aux enjeux de formation tout au long de la vie professionnelle tels que décrit dans la loi :	5
4.2. Le CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF répond à un besoin d’emploi identifié par la CPNEF Sport et l’OC Sport.....	5
4.3. Obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers	5
Article 5 – Public visé par le CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF	5
Article 6 – Durée du CQP ALS Animateur de Loisir Sportif.....	6
Article 7 – Situation professionnelle couverte par le CQP ALS	6
Article 8 – Activités et compétences visées par le CQP ALS.....	7
TITRE III - CONDITIONS D’EXERCICE PROFESSIONNEL DU TITULAIRE DU CQP Animateur de Loisir Sportif ET RÈGLEMENTATION DE L’ACTIVITÉ.....	22
Article 9 – Conditions d’exercice professionnel du titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif.	22
9.1. Autonomie et responsabilité.....	22
9.2. Lieux d’exercice	22
9.3. Publics encadrés.....	22
9.4. Espace de pratique.....	22
Article 10 – Réglementation de l’activité du titulaire du CQP ALS	22
10.1. Qualification Sécurité.....	22
10.2. Carte professionnelle	29
TITRE IV : PROCESSUS DE CERTIFICATION.....	29
Article 11 – Voies d’accès à la certification.....	29
CHAPITRE 1 – ACCÈS AU CQP PAR LA FORMATION CONTINUE	30
Article 12 – Prérequis exigés à l’entrée dans le processus de formation continue / à la certification	30
12.1 Prérequis exigés à l’entrée dans le processus de formation continue	30
12.2 Prérequis exigés à la validation de la certification	32
Article 13 – Conditions de mise en œuvre de la formation	32
13.1. L’habilitation des organismes de formation	32
13.2. La durée de formation	33
13.3. Les qualifications minimums requises	33
Article 14 – Conditions d’exercice contre rémunération des personnes en cours de formation au CQP	35
14.1.- Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle	35
14.2. Tutorat	36
Article 15 – Modalités d’évaluation des compétences du CQP ALS.....	37
Article 16 – Décision et obtention du CQP ALS par la voie de la formation	55
CHAPITRE 2 – ACCÈS AU CQP PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L’EXPERIENCE	55
Article 17 – Conditions requises pour accéder au dispositif de Validation des Acquis de l’Expérience (VAE) ...	55
Article 18 – Procédure de VAE.....	55

18.1. La phase d'information	56
18.2 La phase de recevabilité	56
18.3 Le dossier de VAE (livret 2) et l'accompagnement.....	56
Article 19 – Décision et obtention du CQP ALS par la voie de la VAE	56
CHAPITRE 4 – PASSERELLES AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS	57
Article 20 – Equivalences, dispenses d'épreuves.....	57
20.1 Modalités d'instruction	58
20.2 Décision et obtention du CQP ALS par équivalences ou dispenses d'épreuves.....	58
Article 21 – Reconnaissance de qualification	58
TITRE V : LES JURYS PLENIERS DE CERTIFICATION	59
Article 22 – Composition et compétences des jurys pléniers de la Branche Sport	59
22.1 Composition et désignation	59
22.2. Compétences	59
Article 23 – Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du CQP ALS	59
Article 24 – Recours	59
Annexes au CQP ALS	60
Annexe n°1 : Grilles d'évaluation des blocs de compétences du CQP animateurs de loisir sportif	1
Annexe n°2 : Grilles d'évaluation des prérequis techniques à l'entrée en formation	1
Annexe n°3 : Grilles d'évaluation des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique	7
Annexe n°4 : Livret de qualification	8
Annexe n°5 : Livret 1 du dossier VAE et Livrets 2 du dossier VAE	9
Annexe n°6 : Contenu des titres, diplômes, certifications professionnelles donnant droit à l'équivalence d'un ou plusieurs d'un bloc de compétences.....	21
Annexe n°7 : Modèle de certificat de qualification professionnelle.....	22
Annexe n°8 : Modèle d'attestation d'acquisition d'un ou plusieurs de compétences	23
Annexe n°9 : Voies de recours.....	24
Annexe complémentaire n°1 : « Convention de délégation ».....	27
Annexe complémentaire n°2 : « Cahier des charges d'habilitation d'organisme de formation »	28

TITRE I : PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article 1 – La CPNEF Sport et l’OC Sport, autorités délivrant le CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

Le CQP Animateur de Loisir Sportif est délivré au nom de la Commission Paritaire Nationale de l’Emploi et de la Formation (CPNEF Sport) et de l’Organisme Certificateur de la branche du sport (OC Sport).

Lors de la CPNEF Sport du 14 novembre 2019, les partenaires sociaux ont acté la création de l’Organisme Certificateur de la branche du sport (OC Sport). L’OC Sport dispose dorénavant de la propriété intellectuelle des certifications professionnelles de la branche du sport conformément à ses statuts.

En sa qualité de pilote du déploiement de la politique de certification de la branche du sport, la CPNEF Sport garde ses pléines prérogatives pour faire évoluer les référentiels de ses CQP ou en décider l’abrogation.

Article 2 – Délégation de la mise en œuvre du CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

La CPNEF Sport et l’OC Sport délèguent par convention la mise en œuvre du CQP Animateur de Loisir Sportif pour sa durée d’enregistrement au RNCP. Les modalités de la délégation sont définies dans la convention de délégation conclue entre d’une part, la CPNEF Sport et l’OC Sport et d’autre part,

- La Fédération Française d’Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV)
- La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)
- La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)
- La Fédération Française Sports pour Tous (FF Sports pour Tous)
- L’Union Française des Œuvres Laïques d’Education Physique (UFOLEP)

La convention de délégation figure dans l’annexe complémentaire n°1:« *Convention de délégation* » du présent règlement.

Article 3 – Objet du règlement du CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de délivrance du CQP Animateur de Loisir Sportif par les voies de la formation ou de la validation des acquis de l’expérience et, le cas échéant, par voie d’équivalence. Il est également accessible par reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères en équivalence.

TITRE II : DESCRIPTION DU CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

Article 4 – Objet du CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

4.1. Le CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF répond aux enjeux de formation tout au long de la vie professionnelle tels que décrit dans la loi :

« La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'État, les régions et les partenaires sociaux. [...]

Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales. »

(Extrait de l'Article L.6111-1 du Code du Travail).

4.2. Le CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF répond à un besoin d'emploi identifié par la CPNEF Sport et l'OC Sport

Ce besoin d'emploi correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification. Ce CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation de la branche du sport. Il peut faciliter l'accès aux autres diplômes du secteur.

Le renouvellement du CQP ALS correspond à un contexte caractérisé notamment par une évolution à venir du nombre d'emplois liés à ce métier, cette tendance ayant été mise en évidence dans le cadre de l'étude prospective réalisée par la branche du Sport en 2021, actualisé dans la note d'opportunité 2023. En effet, la pratique physique et sportive à des fins de loisirs devrait connaître un fort développement d'ici 2025.

Le CQP ALS, au travers de ses trois options, cible les familles d'activités les plus porteuses du secteur. Les professionnels exercent leurs activités dans le cadre d'emplois salariés mono-employeur ou multi-employeurs (clubs de sport de statut associatif, structures commerciales, voire collectivités territoriales), l'emploi salarié étant majoritaire mais connaissant une diminution, ainsi que dans le cadre d'activités non salariées (micro-entrepreneuriat notamment). Ils peuvent mettre en œuvre les activités d'animation de loisir sportif à titre principal ou en complément d'une autre activité.

Ce contexte est décrit de façon détaillée dans la note d'opportunité.

4.3. Obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers

Le CQP Animateur de Loisir Sportif répond aux obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers afin de répondre aux dispositions de l'article L212-1 du Code du Sport permettant l'encadrement des activités physiques et sportives contre rémunération, Le CQP Animateur de Loisir Sportif doit répondre aux obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers pour les options « jeux sportifs et jeux d'opposition » et « activités gymniques d'entretien et d'expression ».

Article 5 – Public visé par le CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

Le présent CQP Animateur de Loisir Sportif est accessible à tout public désirant se former à celui-ci.

Pour ce faire, l'OC Sport répond aux obligations concernant les certificateurs du décret n° 2021-389 du 02 avril 2021 relatif aux conditions d'enregistrement des certifications dans les répertoires nationaux modifié, dans les mêmes termes, la rédaction des critères du 3° du R. 6113-9 et du 2° du R. 6113-11 pour intégrer concrètement la prise en compte du handicap, en précisant que « Pour l'appréciation de la qualité du référentiel de compétences, il est tenu compte, le cas échéant, des compétences liées à la prise en compte des situations de handicap, de l'accessibilité et de la conception universelle telle que définie par l'article 2 de la convention relative aux droits des personnes handicapées du 30 mars 2007 »

De plus, la branche professionnelle du Sport s'engage à assurer une accessibilité effective des personnes présentant un handicap, aux certificats de qualification professionnelle portés par l'OC Sport, conformément à la loi n°2005-102 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005.

Les aménagements des postes de travail s'apprécient au regard de la diversité des situations de handicap. C'est la raison pour laquelle, sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat en situation de handicap pourra se voir proposer différents aménagements, adapté à son handicap, lors de l'entretien de positionnement.

Via une demande préalable du délégataire, l'OC Sport peut prévoir les aménagements suivants :

- Un prolongement de la durée de la formation,
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve de certification,
- Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation du CQP Animateur de Loisir Sportif

Le certificateur informe que ce CQP, sauf pour l'option ARPO, entre dans le cadre d'une profession règlementée et nécessite que son titulaire doit pouvoir répondre à ses obligations d'honorabilité où « nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1 [soit l'encadrement des activités sportives] à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus » par le code pénal, le code de la santé publique, le code du sport ou le code des impôts (article L.212-9 du code du sport).

Par ailleurs, lors de sa demande de carte professionnelle, il sera demandé au titulaire du CQP de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement et l'animation des activités physiques ou sportives

Article 6 – Durée du CQP ALS Animateur de Loisir Sportif

La CPNEF Sport et l'OC Sport créent le Certificat de Qualification Professionnelle de Animateur de Loisir Sportif, pour sa durée d'enregistrement au RNCP. Celle-ci pourra être renouvelée à la demande du délégataire et en accord avec les partenaires sociaux de la branche du sport.

Le CQP, dont l'échéance d'enregistrement au RNCP est dépassée, sera rendu inactif auprès de France Compétences. La certification professionnelle peut continuer à être délivrée mais pour les seuls candidats dont le parcours de formation certifiant ou de validation des acquis de l'expérience ont débuté avant l'échéance de l'enregistrement de la certification professionnelle.

En cela, l'article L. 6113-9 du Code du travail qui précise que « les personnes dont la candidature a été déclarée recevable à une démarche de validation des acquis de l'expérience au sens de l'article L. 6412-2 ou les personnes suivant une formation visant à l'acquisition d'une certification professionnelle en cours de validité au moment de leur entrée en formation peuvent, après obtention de la certification, se prévaloir de l'inscription de celle-ci dans le répertoire national des certifications professionnelles. »

Article 7 – Situation professionnelle couverte par le CQP ALS

Le titulaire du CQP ALS conçoit des projets d'animation, prépare, anime et encadre les séances d'activités physiques et sportives dont il a la charge et de manière autonome, en recherchant, le cas échéant, la progression des participants et intervient dans l'organisation et la promotion des activités qui lui sont confiées.

Le renouvellement du CQP Animateur de Loisir Sportif correspond à un contexte caractérisé notamment par le développement de nouvelles formes de pratiques sportives et d'activités physiques :

- Pratique hors clubs, qui va de pair avec la massification des pratiques sportives,
- Accueil de nouveaux publics et démocratisation de la demande sportive,
- Développement de nouvelles offres et de nouveaux lieux de pratique (loisirs sportifs payants, contribution des sports de nature à l'offre touristique et au développement local, thérapie par le sport, sport en entreprise, pratiques ludo-sportives urbaines, ...).

Ces évolutions appellent, pour les animateurs de loisir sportif et plus généralement pour les encadrants de la pratique sportive, un besoin accru de poly-compétences ou de bi-qualifications, une capacité à prendre en compte les besoins spécifiques des pratiquants et à intégrer dans leurs pratiques des problématiques socio-sportives et d'animation sociale.

En parallèle, les secteurs du sport et de l'animation connaissent un large déploiement des outils numériques, ces derniers offrant de nouvelles possibilités d'échanges, de pratique et de gestion.

Ce contexte est décrit de façon détaillée dans la note d'opportunité.

Article 8 – Activités et compétences visées par le CQP ALS

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif, des compétences sont associées et regroupées par blocs de compétences.

Les compétences afférentes au CQP Animateur de Loisir Sportif sont détaillées ci-dessous :

- **Bloc de compétences 1 (BC1)** : Préparation et animation de cycles de séances* de loisir sportif

** Il est entendu qu'un cycle de séances est « un ensemble continu ou discontinu de séances articulées entre elles dans le temps et organisées autour d'une ou plusieurs activités en vue de favoriser la progression des participants, le cas échéant ».*

Le Bloc de compétences 1 est à sélectionner parmi trois options :

- 1a : Loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition (arts et éducation par les activités physiques d'opposition, jeux de raquette, jeux de ballons, petits et grands terrains)
- 1b : Loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (techniques cardio, renforcement musculaire, techniques douces, activités d'expression)
- 1c Loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation (multi-activités de plein air autour de la mobilité douce¹ de proximité dans le respect de la réglementation en vigueur, avec une visée éducative, de développement du lien social, de la citoyenneté, de progression physique, de bien-être et / ou d'éducation à l'environnement).

- **Bloc de compétences 2 (BC2)** : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

- **Bloc de compétences 3 (BC3)** : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

* Les blocs de compétences 2 et 3 sont communs aux 3 options.

¹ ensemble des déplacements non motorisés et non attelés tels que la marche à pied, le vélo ou le roller, respectueux de l'environnement et mis en œuvre dans le cadre de la réglementation en vigueur

REFERENTIELS

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>		REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 (BC1A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition	<p>C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.</p> <p>C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</p>	<p>Epreuve 1</p> <p>Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition par le certificateur. Ce cycle de séances d'initiation et d'apprentissage peut porter sur un projet d'animation de loisir sportif réalisé ou sur un projet en cours de réalisation.</p> <p>Le candidat et/ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation de 4 séances d'initiation et d'apprentissage de ce cycle, 15 jours calendaires avant l'épreuve de mise en situation. La famille d'activités présentée lors de l'épreuve 2 est mentionnée dans ce document. Le candidat sera alors interrogé lors de l'entretien sur la 3^{ème} famille d'activité.</p> <p>Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.</p> <p>L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 10 heures)</p> <p><u>Entretien à partir du document de présentation du cycle</u></p> <p>Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition (durée 20 minutes maximum, dont 10 minutes maximum de questionnaire sur le cycle, suivi d'un questionnaire d'ouverture sur une 3^{ème} famille d'activité différente de l'animation et du cycle présent dans le document dans la limite de 10 minutes)</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)</i> <i>Les attentes et motivations des participants sont formulées</i> <i>Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap</i> <i>L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire)</i> <i>Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap</i></p> <p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)</i> <i>Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés</i> <i>Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité</i></p>
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition	<p>C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réaliser d'un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure</p> <p>C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage adaptés à la pratique de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</p>	<p>Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.</p> <p>L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 10 heures)</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.</i> <i>Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, identifications des dangers et facteurs de risque potentiels, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée.</i></p> <p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées</i> <i>Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.</i></p>
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition	<p>C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.</p>	<p>Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.</p> <p>L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 10 heures)</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente un cycle de 4 séances en vue d'assurer la progression des participants</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)</i> <i>Les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés</i> <i>Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)</i> <i>La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est explicitée</i> <i>Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire)</i> <i>Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités</i></p>
	<p>C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les grilles de 4 séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont formalisées par écrit</i> <i>Les objectifs de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont cohérents avec ceux du cycle de séances</i> <i>La courbe de séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée</i></p>

	séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition		<p>Epreuve 2 Dans une famille d'activités différente de celle déposée dans le document de présentation,</p> <p>Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants.</p> <p>Entretien individuel sur la séance par deux évaluateurs (durée 20 minutes maximum, 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses de 15 minutes)</p>	<p><i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition proposée tiennent compte du temps disponible</i> <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique.</i> <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants</i> <i>Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i> <i>Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés</i></p> <p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées</i> <i>Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP ALS option JSJO sont explicitées.</i> <i>Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés</i> <i>Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)</i></p>
	C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci			<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)</i> <i>Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité</i> <i>La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est explicitée</i></p>
	C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en vue d'y proposer des modifications ou ajustements			<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i> <i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i> <i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i></p>
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition	C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée			<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est prévu</i> <i>L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance</i> <i>Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont réalisées lorsque nécessaire</i></p>
	C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition pour la mise en œuvre de la séance		<i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).</i>	
A.1.5 – Accueil des participants à une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition	C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap			<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe du déroulement de la séance et des objectifs fixés</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance</i> <i>Les objectifs et le déroulement de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)</i> <i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.</i> <i>Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.</i> <i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap</i> <i>La tenue des participants est vérifiée en début de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)</i></p>
	C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sans risque identifié			<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer du loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les participants en situation de handicap ou avec des difficultés spécifiques sont identifiés</i> <i>La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...)</i> <i>Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées</i></p>
A.1.6 – Animation d'une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition	C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.			<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les consignes nécessaires à la réalisation de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)</i> <i>Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i> <i>Le vocabulaire spécifique au loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est explicité</i> <i>Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)</i></p>

			<p>Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance</p>
	C.1.6.2 – Conduire une séance afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques aux jeux sportifs et d’opposition		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat met en œuvre une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition avec toutes ses composantes attendues</p> <p>INDICATEURS L’occupation de l’espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée Les caractéristiques de l’espace de pratique de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition sont prises en compte (intérieur / extérieur) L’utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée Le respect des principes et des logiques internes de l’activité par les participants est vérifié L’occupation de l’espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée Les caractéristiques de l’espace de pratique de jeux sportifs et jeux d’opposition sont prises en compte (intérieur / extérieur) L’adaptation des stratégies en fonction des rôles et statuts (en tant qu’attaquant ou défenseur, partenaire, adversaire, arbitre, ...) est explicitée aux participants L’utilisation d’un objet médian (ballon, raquette, kimono, ...) est pertinente compte tenu des objectifs de la séance L’utilisation du matériel au cours de la séance est argumentée Les techniques et stratégies d’échange, de coopération, d’évitement, d’opposition sont explicitées aux participants Les techniques de marquage de points, de définition de la cible sont exploitées au cours de la séance Le respect des principes et des logiques internes de l’activité par les participants est évalué L’espace et le matériel à disposition sont utilisés de manière adaptée Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées Les situations à risque ou d’incident sont anticipées</p>
	C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</p> <p>INDICATEURS Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition Les participants sont observés au cours de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l’expérience du candidat Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l’accompagnement à la réalisation de l’activité de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition</p>
	C.1.6.4 – Observer les comportements des participants afin d’adapter le déroulement d’une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</p> <p>INDICATEURS Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants Des critères d’observations des participants sont présentés Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés Les adaptations à apporter pour transposer l’animation dans le domaine de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition sur au moins un autre type de publics et une autre famille d’activités sont explicitées</p>
A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers	C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d’une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition afin de les rendre explicites en s’assurant de leur bonne compréhension		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s’assurant de leur bonne compréhension</p> <p>INDICATEURS Les modalités d’utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition</p>
	C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s’assurant de leur respect tout au long d’une séance afin de garantir une pratique de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat s’assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d’une séance</p> <p>INDICATEURS Les zones d’évolution sont sécurisées Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire) Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l’activité La conduite de l’activité est adaptée aux risques identifiés Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</p>
A.1.8 – Réalisation d’une évaluation d’une séance et d’un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition	C.1.8.1 – Analyser le déroulement d’une séance et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d’y apporter des améliorations		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances</p> <p>INDICATEURS Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition L’atteinte des objectifs de la séance et du cycle est mesurée en s’appuyant sur des critères objectifs</p>

	<p>C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition pour y proposer des pistes d’améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des pistes d’amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils d’évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition sont identifiés</i> <i>Les propositions d’ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition et des constats effectués au cours de l’animation</i></p>
--	--	--	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 (BC1B) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à une séance ou à un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	<p style="text-align: center;">Epreuve 1</p> <p>Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition par le certificateur. Ce cycle de séances d'initiation et d'apprentissage peut porter sur un projet d'animation de loisir sportif réalisé ou sur un projet en cours de réalisation.</p> <p>Le candidat et/ ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation de 4 séances d'initiation et d'apprentissage de ce cycle, 15 jours calendaires avant l'épreuve de mise en situation. La famille d'activités présentée lors de l'épreuve 2 est mentionnée dans ce document. Le candidat sera alors interrogé lors de l'entretien sur une 3^{ème} famille d'activités.</p> <p>Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.</p> <p>L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement. (avec un minimum de 10 heures)</p> <p><u>Entretien à partir du document de présentation du cycle</u> Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du Cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (durée 20 minutes maximum, dont 10 minutes maximum de questionnement sur le cycle, suivi d'un questionnement d'ouverture sur une 3^{ème} famille d'activité différente de l'animation et du cycle présent dans le document dans la limite de 10 minutes)</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...) Les attentes et motivations des participants sont formulées Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap</i></p>
	C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...) Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité</i></p>
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression	C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réaliser d'un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	<p>Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.</p> <p>L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement. (avec un minimum de 10 heures)</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées. Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, identifications des dangers et facteurs de risque potentiels, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée.</i></p>
	C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage adaptés à la pratique de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.</i></p>
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression	C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	<p>Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.</p> <p>L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement. (avec un minimum de 10 heures)</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente un cycle de 4 séances en vue d'assurer la progression des participants</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire) Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités</i></p>
	C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les grilles de 4 séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont formalisées par écrit Les objectifs de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont cohérents avec ceux du cycle de séances La courbe de séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression proposées tiennent compte du temps disponible Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique. Les grilles de séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p>	

			Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés
	C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	Epreuve 2 Dans une famille d'activités différente de celle déposée dans le document de présentation, Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants. + Entretien individuel sur la séance par deux évaluateurs (durée 20 minutes maximum, 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses sur le temps restant)	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité INDICATEURS Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP ALS option AGEE sont explicitées. Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)
	C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en vue d'y proposer des modifications ou ajustements		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression INDICATEURS Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables) Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est explicitée
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression	C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression INDICATEURS Le matériel défectueux est écarté La quantité de matériel disponible est adaptée La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel
	C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression pour la mise en œuvre de la séance		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression INDICATEURS Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est prévu L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont réalisées lorsque nécessaire
A.1.5 – Accueil des participants à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression	C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe du déroulement de la séance et des objectifs fixés INDICATEURS Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance Les objectifs et le déroulement de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...) Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance. Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension. Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap La tenue des participants est vérifiée en début de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)
	C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sans risque identifié		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression INDICATEURS Les participants en situation de handicap ou avec des difficultés spécifiques sont identifiés La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) « Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées
A.1.6 – Animation d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression	C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance INDICATEURS Les consignes nécessaires à la réalisation de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...) Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression Le vocabulaire spécifique au loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est explicité Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple) L'"effet miroir" est pris en compte dans les explications et les démonstrations réalisées en fonction de la configuration de la salle Le langage non verbal est utilisé dans les explications données aux participants lorsque nécessaire Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits

			<p><i>La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance</i></p> <p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat met en œuvre une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression avec toutes ses composantes attendues</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les techniques de base et les exigences de l'activité sont explicitées aux participants de manière compréhensible (vocabulaire adapté, ...) Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié Les postures, les placements et les principes des groupes musculaires sont pris en compte dans les mouvements présentés Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration La technique de mise en mouvement du corps (avec ou sans musique) est argumentée La relation musique / mouvement ou le choix d'une non-utilisation de la musique est argumenté(e) L'utilisation de matériel et les éventuels changements de matériels au cours de la séance sont argumentés L'espace (intérieur, extérieur) et le matériel à disposition sont utilisés de manière adaptée Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés Les situations à risque ou d'incident sont anticipés</i></p>
	C.1.6.2 – Conduire une séance afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques aux activités gymniques d'entretien et d'expression		
	C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression Les participants sont observés au cours de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du candidat Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p>
	C.1.6.4 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants Des critères d'observations des participants sont présentés Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés Les adaptations à apporter à la séance des activités gymniques d'entretien et d'expression pour une animation à distance (synchrone) sont explicitées et pertinentes Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées</i></p>
A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers	C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p>
	C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les zones d'évolution sont sécurisées Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire) Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i></p>
A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression	C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle est mesurée en s'appuyant sur des critères objectivables</i></p>

	<p>C1.8.2. - Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine activités gymniques d'entretien et d'expression pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.</p>		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont identifiés</i> <i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression et des constats effectués au cours de l'animation</i></p>
--	---	--	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 (BC1C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à une séance ou à un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	<p style="text-align: center;">Epreuve 1</p> <p>Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition par le certificateur. Ce cycle de séances d'initiation et d'apprentissage peut porter sur un projet d'animation de loisir sportif réalisé ou sur un projet en cours de réalisation.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...) Les attentes et motivations des participants sont formulées Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap</i></p>
	C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation	Le candidat et/ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation de 4 séances d'initiation et d'apprentissage de ce cycle, 15 jours calendaires avant l'épreuve de mise en situation. L'activité présentée lors de l'épreuve 2 est mentionnée dans ce document. Le candidat sera alors interrogé lors de l'entretien sur une 3 ^{ème} activité.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...) Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité</i></p>
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation	C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réaliser d'un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées. Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, identifications des dangers et facteurs de risque potentiels, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée..</i></p>
	C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage adaptés à la pratique de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation	L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 10 heures).	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.</i></p>
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation	C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.	<p><u>Entretien à partir du document de présentation du cycle</u> Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du Cycle de loisir sportif dans l'option choisie (durée 20 minutes maximum, dont 10 minutes maximum de questionnement sur le cycle, suivi d'un questionnement d'ouverture sur une 3^{ème} activité différente de l'animation et du cycle présent dans le document dans la limite de 10 minutes)</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente un cycle de 4 séances minimum en vue d'assurer la progression des participants</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des de randonnée de proximité et d'orientation tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire) Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation tiennent compte des caractéristiques des infrastructures et/ou du site d'accueil des activités</i></p>
	C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation	<p style="text-align: center;">Epreuve 2</p> <p>Dans une activité différente de celle déposée dans le document de présentation, Observation du candidat au cours d'une mise en situation</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les grilles de 4 séances minimum et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont formalisées par écrit Les objectifs de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont cohérents avec ceux du cycle de séances La courbe de séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation proposées tiennent compte du temps disponible Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique (accessibilité du lieu, réglementations éventuelles en vigueur, intérêts éducatifs). Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants</i></p>

		d'animation d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants.	<i>Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> <i>Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés</i>
	C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	Entretien individuel sur la séance par deux évaluateurs durée 20 minutes maximum, 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses sur le temps restant)	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité</i> INDICATEURS <i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées</i> <i>Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés</i> <i>Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)</i> <i>Le parcours prévisionnel ou la zone d'évolution ont été repérés. Les moyens de prévenir les secours sont identifiés et adaptés en fonction de ce parcours ou de cette zone d'évolution.</i> <i>En fonction des aléas inhérents, notamment météorologiques, à une pratique physique d'itinérance, quel que soit le support, une ou des propositions alternative(s) est (sont) prévu(es).</i>
	C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en vue d'y proposer des modifications ou ajustements	+	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> INDICATEURS <i>Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)</i> <i>Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité</i> <i>La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est explicitée</i>
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation	C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	<i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (Voir règlement général du CQP).</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie et met en place, si besoin, le matériel nécessaire à sa séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> <i>Le candidat identifie et vérifie le matériel individuel de chaque participant</i> INDICATEURS <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i> <i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i> <i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i>
	C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation pour la mise en œuvre de la séance		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> INDICATEURS <i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est prévu</i> <i>L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance</i> <i>Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont réalisées lorsque nécessaire</i>
A.1.5 – Accueil des participants à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation	C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe du déroulement de la séance et des objectifs fixés</i> INDICATEURS <i>Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance</i> <i>Les objectifs et le déroulement de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)</i> <i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.</i> <i>Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.</i> <i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap</i> <i>La tenue et le matériel individuel des participants sont vérifiés en début de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i>
	C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sans risque identifié		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer du loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> INDICATEURS <i>Les participants en situation de handicap ou avec des difficultés spécifiques sont identifiés</i> <i>La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...)</i> <i>Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées</i>
A.1.6 – Animation d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation	C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance</i> INDICATEURS <i>Les consignes nécessaires à la réalisation de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)</i> <i>Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i>

	à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.		<p><i>Les modalités de communication sont variées et adaptées au public, au lieu et aux conditions de pratique (notamment météorologiques) de pratique</i> <i>Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> <i>Le vocabulaire spécifique à de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est explicité</i> <i>Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)</i> <i>Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits</i> <i>La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance</i></p>
	C.1.6.2 – Conduire une séance afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques des activités de randonnée de proximité et d'orientation.		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat met en œuvre une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation avec toutes ses composantes attendues</i> INDICATEURS <i>Les techniques de base et les exigences de l'activité sont explicitées aux participants de manière compréhensible (vocabulaire adapté, ...)</i> <i>Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié</i> <i>Le parcours proposé est adapté au public (niveau de difficulté, choix de l'itinéraire, identification d'un itinéraire bis, centres d'intérêt, ...).</i> <i>Les points d'intérêts naturels ou culturels sont signalés aux participants</i></p>
	C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i> INDICATEURS <i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> <i>Les participants sont observés au cours de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> <i>Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés</i> <i>Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance</i> <i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées</i> <i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du candidat</i> <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p>
	C.1.6.4 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i> INDICATEURS <i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants</i> <i>Des critères d'observations des participants sont présentés</i> <i>Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés</i> <i>Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées</i></p>
A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers	C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</i> INDICATEURS <i>Les objectifs et le déroulement de la séance (itinéraire, durée du parcours, niveau de difficulté, éventuelles difficultés sur le parcours, ...) sont présentés aux participants de manière compréhensible.</i> <i>La tenue des participants est vérifiée en début de séance des activités de randonnée de proximité et d'orientation (équipements de protection individuelle, tenue adaptée aux conditions climatiques, eau, sac à dos, ...)</i> <i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i> <i>Les techniques de propulsion, d'équilibre, de freinage et de direction nécessaires à une évolution sécurisée spécifiques à l'activité sont enseignées.</i> <i>Les techniques d'orientation, d'utilisation d'une carte, d'un GPS, de positionnement par rapport à l'environnement sont explicitées.</i> <i>L'évolution des conditions météorologiques sur le parcours sont prises en compte. Les bonnes pratiques sur les itinéraires sont respectées en vue de permettre la cohabitation des différentes pratiques (coureurs, cyclistes, marcheurs, chasseurs, ...).</i> <i>Les règles d'éco responsabilité sont rappelées aux participants.</i> <i>Le cas échéant, les règles de circulation et le code de la route sont respectés.</i> <i>Les techniques d'entretien de premier niveau du matériel sont présentées.</i> <i>Le candidat dispose du nécessaire de premiers secours.</i> <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Un briefing de sécurité clair, complet est réalisé avant la mise en route de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> <i>Le candidat s'assure que ce briefing sécurité a été compris par chacun des participants</i></p>
	C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long de la séance</i> INDICATEURS <i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i> <i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i> <i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité</i> <i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés</i> <i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i> <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i></p>
A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des	C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances</i> INDICATEURS <i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p>

activités de randonnée de proximité et d'orientation	en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations		<p><i>Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p> <p><i>L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle est mesurée en s'appuyant sur des critères objectivables</i></p>
	C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.		<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE</p> <p><i>Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i></p> <p>INDICATEURS</p> <p><i>Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés</i></p> <p><i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont identifiés</i></p> <p><i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation et des constats effectués au cours de l'animation</i></p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 2.1.1 – Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur	Il est demandé au candidat d'élaborer un document de présentation de son stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique clairement sur sa structure et fait respecter les règles de vie</i> INDICATEURS <i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés</i> <i>Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur</i> <i>Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur</i>
	C. 2.1.2 – Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.	Le candidat et/ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation du stage du candidat, 15 jours calendaires avant l'épreuve. L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 25 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec minimum de 7 heures).	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat promeut les activités et événements de sa structure avec clarté</i> INDICATEURS <i>Des informations sont communiquées aux publics accueillis (participants, famille, entourage, ...) de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...)</i> <i>Les informations délivrées sur les activités et événements sont fiables</i> <i>Les informations délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes</i> <i>La promotion des activités et des événements est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...)</i> <i>L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée</i> <i>Le candidat oriente les participants vers les différents modes de pratiques des activités de loisir sportif</i>
	C. 2.1.3 – Informer les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure	Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation (durée 20 minutes maximum dont 5 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 15 minutes de questions)	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique avec les publics avec bienveillance et professionnalisme</i> INDICATEURS <i>L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer</i> <i>La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...)</i> <i>Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)</i>
A 2.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires	Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat planifie ses activités avec rigueur</i> INDICATEURS <i>Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptés aux contraintes des participants</i> <i>Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires (matériel, ressources humaines, de pratique...) aux séances et activités sont prises en compte</i> <i>Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté</i>
	C.2.2.2 – Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat cible les réglementations utiles à son activité</i> INDICATEURS <i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, buvette...)</i> <i>Les administrations publiques sont identifiées</i> <i>Les éventuelles déclarations administratives sont connues</i>
A.2.3 – Communication avec différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C.2.3.1 – Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît et entretient de bonnes relations avec les autres usagers du lieu de pratique</i> INDICATEURS <i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...)</i> <i>L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants</i> <i>Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises</i>
	C.2.3.2 – Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat fournit des informations régulières aux responsables de sa structure</i> INDICATEURS <i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés</i> <i>Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables</i> <i>Les retours des responsables de la structure sont pris en compte</i>
	C.2.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat maîtrise les procédures d'alerte concernant les situations d'incivilités, de violences et de discrimination dans le sport</i> INDICATEURS <i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés</i> <i>Les situations potentielles d'incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur</i>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives			
A.3.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer dans le domaine des activités physiques et sportives	C.3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel.	Entretien oral avec deux évaluateurs sur la présentation du candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur suivi d'un questionnaire (durée 20 minutes maximum dont 5 minutes de présentation du projet par le candidat et 15 minutes de questions). <i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).</i>	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît les principales sources d'information pour développer son projet professionnel</i> INDICATEURS <i>Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé, ...)</i> <i>Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (Ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand, ...)</i> <i>Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées</i>
	C.3.1.2 - Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît les différents modes de contractualisation de travail et leurs grandes caractéristiques</i> INDICATEURS <i>Les avantages et inconvénients des différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif sont identifiés</i> <i>Les principales dispositions de la réglementation en vigueur dans le domaine du multi-salariat et de la pluriactivité sont identifiées</i> <i>Les solutions les plus adaptées à une situation donnée sont identifiées et argumentées</i>
C.3.2.1 – Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat assure une veille active des actions de formations de son secteur ou connexe au sport le cas échéant</i> INDICATEURS <i>Les impacts de la réglementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération sont identifiés</i> <i>Les limites de ses prérogatives d'exercice sont repérées</i> <i>Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés</i>		
C.3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît les interlocuteurs à solliciter pour mettre en œuvre son projet de formation</i> INDICATEURS <i>Les principaux interlocuteurs sont connus (employeurs, OPCO...)</i> <i>Les sources d'information sur les formations et les parcours de formation et de professionnalisation dans le domaine du sport (ou connexe au sport le cas échéant) sont repérés.</i> <i>Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés</i>		

TITRE III - CONDITIONS D'EXERCICE PROFESSIONNEL DU TITULAIRE DU CQP Animateur de Loisir Sportif ET RÈGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ

Article 9 – Conditions d'exercice professionnel du titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif.

9.1. Autonomie et responsabilité

Le titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif exerce son activité de manière autonome dans le domaine d'activité couvert par le CQP.

Sa responsabilité s'exerce au regard :

- Des publics dont il a la charge,
- Des matériels et des locaux nécessaires à l'activité

Le CQP Animateur de Loisir Sportif est proposé pour un classement au niveau 4 du Cadre National des Certifications Professionnelles (CNCP). Ce cadre national est référencé au sein du cadre européen des certifications (CEC).

L'avenant n°169 du 30/06/2022 portant sur l'annexe 1 de la CCNS du 7 juillet 2005 portant création du CQP Animateur de Loisir Sportif, définit notamment l'autonomie et, le cas échéant, les prérogatives et les limites d'exercice du titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif.

9.2. Lieux d'exercice

Le titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif exerce son activité professionnelle au sein d'associations, de collectivités ou de structures du secteur marchand.

9.3. Publics encadrés

Le titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif est susceptible d'encadrer tout public suivant les limites et prérogatives définies dans le Code du Sport concernant cette certification.

9.4. Espace de pratique

Les Activités de randonnée de proximité et d'orientation (option ARPO) se déroulent dans différents espaces notamment en zone urbaine ou rurale ainsi que des chemins balisés.

Article 10 – Réglementation de l'activité du titulaire du CQP ALS

10.1. Qualification Sécurité

Références juridiques des réglementations d'activité

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1, la certification professionnelle permettant d'encadrer une activité physique ou sportive contre rémunération doit garantir la compétence de son titulaire en matière de sécurité et être enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ainsi, au regard du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, le CQP Animateur de Loisir Sportif atteste que son titulaire :

1. Est capable de mobiliser les connaissances techniques et pédagogiques propres à l'activité d'animation de loisir sportif et de maîtriser les techniques de sa pratique dans des conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ;
2. Maîtrise les comportements à observer et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

Méthodologie de prise en compte des références juridiques ci-dessus :

Le projet de certification nécessite une décision préalable du ministère en charge des sports. Celle-ci prend la forme d'une instruction qui porte sur l'avis de la direction des sports quant à la compatibilité des activités

professionnelles visées par la certification avec la définition de l'encadrement d'activité physique ou sportive précisé par l'article L212-1 du code du sport.

Les compétences certifiées par le certificat de qualification professionnelle « Animateur de Loisir Sportif » visant à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers conformément aux obligations en matière de garanties de sécurité prévues par les articles L.212-1 et R.212-1 du Code du Sport, sont issues des blocs de compétences 1a, 1b, 1c et 2.

Elles regroupent les compétences suivantes :

Bloc 1a : « Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition »

Compétences :

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

Modalité d'évaluation mise en place :

Epreuve 1 :

Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition par le certificateur. Ce cycle de séances d'initiation et d'apprentissage peut porter sur un projet d'animation de loisir sportif réalisé ou sur un projet en cours de réalisation.

Le candidat et/ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation de 4 séances d'initiation et d'apprentissage consécutives de ce cycle, 15 jours calendaires avant l'épreuve de mise en situation. La famille d'activités présentée lors de l'épreuve 2 est mentionnée dans ce document. Le candidat sera alors interrogé lors de l'entretien sur la 3^{ème} famille d'activité.

Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.

L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'au moins 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 10 heures)

Entretien à partir du document de présentation du cycle

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition (durée 20 minutes maximum, dont 10 minutes maximum de questionnement sur le cycle, suivi d'un questionnement d'ouverture sur une 3^{ème} famille d'activité différente de l'animation et du cycle présent dans le document dans la limite de 10 minutes)

Critères d'évaluation associés :

Compétence 1.1.2

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Compétence 1.3.3

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP ALS option JSJO sont explicitées.

Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Compétences :

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sans risque identifié

C.1.6.2 – Conduire une séance afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques aux jeux sportifs et d'opposition

C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

Modalité d'évaluation mise en place :

- Dans une famille d'activités différente de celle déposée dans le document de présentation, observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants.
- Entretien individuel sur la séance par deux évaluateurs (durée 20 minutes maximum, 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses sur le temps restant)

Critères d'évaluation associés :

Compétence 1.4.1

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Compétence 1.5.2

Les participants en situation de handicap ou avec des difficultés spécifiques sont identifiés

La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «

Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

Compétence 1.6.2

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée

Les caractéristiques de l'espace de pratique de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont prises en compte (intérieur / extérieur)

L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée

Les caractéristiques de l'espace de pratique de jeux sportifs et jeux d'opposition sont prises en compte (intérieur / extérieur)

L'adaptation des stratégies en fonction des rôles et statuts (en tant qu'attaquant ou défenseur, partenaire, adversaire, arbitre, ...) est explicitée aux participants

L'utilisation d'un objet médian (ballon, raquette, kimono, ...) est pertinente compte tenu des objectifs de la séance

L'utilisation du matériel au cours de la séance est argumentée

Les techniques et stratégies d'échange, de coopération, d'évitement, d'opposition sont explicitées aux participants

Les techniques de marquage de points, de définition de la cible sont exploitées au cours de la séance

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est évalué

L'espace et le matériel à disposition sont utilisés de manière adaptée

Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants

Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées

Les situations à risque ou d'incident sont anticipées

Compétence 1.7.1

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire

La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

Compétence 1.7.2

Les zones d'évolution sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité

La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés

Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées

Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Bloc 1b : « Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression »

Compétences :

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

Modalité d'évaluation mise en place :

Epreuve 1 :

Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition par le certificateur. Ce cycle de séances d'initiation et d'apprentissage peut porter sur un projet d'animation de loisir sportif réalisé ou sur un projet en cours de réalisation.

Le candidat et/ ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation de 4 séances d'initiation et d'apprentissage consécutives de ce cycle, 15 jours calendaires avant l'épreuve de mise en situation. La famille d'activités présentée lors de l'épreuve 2 est mentionnée dans ce document. Le candidat sera alors interrogé lors de l'entretien sur une 3^{ème} famille d'activités.

Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.

L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'au moins 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 10 heures).

Entretien à partir du document de présentation du cycle

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du Cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (durée 20 minutes maximum, dont 10 minutes maximum de questionnement sur le cycle, suivi d'un questionnement d'ouverture sur une 3^{ème} famille d'activité différente de l'animation et du cycle présent dans le document dans la limite de 10 minutes)

Critères d'évaluation associés :

Compétence 1.1.2

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Compétence 1.3.3

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP ALS option AGEE sont explicitées.

Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement,)

Compétences :

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sans risque identifié

C.1.6.2 – Conduire une séance afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques aux activités gymniques d'entretien et d'expression

C.1.7.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression

Modalité d'évaluation mise en place :

- Dans une famille d'activités différente de celle déposée dans le document de présentation, observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants.
- Entretien individuel sur la séance par deux évaluateurs (durée 20 minutes maximum, 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses sur le temps restant)

Critères d'évaluation associés :

Compétence 1.4.1

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Compétence 1.5.2

Les participants en situation de handicap ou difficultés spécifiques sont identifiés.

La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...)

Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

Compétence 1.6.2

Les techniques de base et les exigences de l'activité sont explicitées aux participants de manière compréhensible (vocabulaire adapté, ...)

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié

Les postures, les placements et les principes des groupes musculaires sont pris en compte dans les mouvements présentés

Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants

Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration

La technique de mise en mouvement du corps (avec ou sans musique) est argumentée

La relation musique / mouvement ou le choix d'une non-utilisation de la musique est argumenté(e)

L'utilisation de matériel et les éventuels changements de matériels au cours de la séance sont argumentés

L'espace (intérieur, extérieur) et le matériel à disposition sont utilisés de manière adaptée

Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés

Les situations à risque ou d'incident sont anticipés

Compétence 1.7.1

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire
La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap
Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression

Compétence 1.7.2

Les zones d'évolution sont sécurisées
Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)
Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique
Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité
La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés
Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées
Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Bloc 1c : « Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation »

Compétences :

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

Modalité d'évaluation mise en place :

Epreuve 1 :

Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition par le certificateur. Ce cycle de séances d'initiation et d'apprentissage peut porter sur un projet d'animation de loisir sportif réalisé ou sur un projet en cours de réalisation.

Le candidat et/ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation de 4 séances d'initiation et d'apprentissage consécutives de ce cycle, 15 jours calendaires avant l'épreuve de mise en situation. L'activité présentée lors de l'épreuve 2 est mentionnée dans ce document. Le candidat sera alors interrogé lors de l'entretien sur une 3^{ème} activité.

Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.

L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'au moins 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 10 heures).

Entretien à partir du document de présentation du cycle

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du Cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation (durée 20 minutes maximum, dont 10 minutes maximum de questionnement sur le cycle, suivi d'un questionnement d'ouverture sur une 3^{ème} activité différente de l'animation et du cycle présent dans le document dans la limite de 10 minutes)

Critères d'évaluation associés :

Compétence 1.3.3

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées
Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés
Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)
Le parcours prévisionnel ou la zone d'évolution ont été repérés. Les moyens de prévenir les secours sont identifiés et adaptés en fonction de ce parcours ou de cette zone d'évolution.
En fonction des aléas inhérents, notamment météorologiques, à une pratique physique d'itinérance, quel que soit le support, une ou des propositions alternative(s) est (sont) prévu(es).

Compétences :

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation

Modalité d'évaluation mise en place :

- Dans une activité différente de celle déposée dans le document de présentation, observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants.
- Entretien individuel sur la séance par deux évaluateurs durée 20 minutes maximum, 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses sur le temps restant)

Critères d'évaluation associés :

Compétence C.1.4.1

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Compétence C.1.7.1

Les objectifs et le déroulement de la séance (itinéraire, durée du parcours, niveau de difficulté, éventuelles difficultés sur le parcours, ...) sont présentés aux participants de manière compréhensible.

La tenue des participants est vérifiée en début de séance des activités de randonnée de proximité et d'orientation (équipements de protection individuelle, tenue adaptée aux conditions climatiques, eau, sac à dos, ...)

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire

Les techniques de propulsion, d'équilibre, de freinage et de direction nécessaires à une évolution sécurisée spécifiques à l'activité sont enseignées.

Les techniques d'orientation, d'utilisation d'une carte, d'un GPS, de positionnement par rapport à l'environnement sont explicitées.

L'évolution des conditions météorologiques sur le parcours sont prises en compte. Les bonnes pratiques sur les itinéraires sont respectées en vue de permettre la cohabitation des différentes pratiques (coureurs, cyclistes, marcheurs, chasseurs, ...).

Les règles d'éco responsabilité sont rappelées aux participants.

Le cas échéant, les règles de circulation et le code de la route sont respectés.

Les techniques d'entretien de premier niveau du matériel sont présentées.

Le candidat dispose du nécessaire de premiers secours.

La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet est réalisé avant la mise en route de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation

Le candidat s'assure que ce briefing sécurité a été compris par chacun des participants

Compétence C.1.7.2

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité

La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés

Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées

Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Bloc 2 : « Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif »

Compétences :

C.2.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.

Modalité d'évaluation mise en place :

Il est demandé au candidat d'élaborer un document de présentation de son stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur.

Le candidat et/ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation du stage du candidat, 15 jours calendaires avant l'épreuve.

L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'au moins 25 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec minimum de 7 heures).

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation (durée 20 minutes maximum dont 5 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 15 minutes de questions)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves.

Critères d'évaluation associés :

Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés

Les situations potentielles d'incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur

10.2. Carte professionnelle

L'activité de Loisir Sportif, encadrée par le titulaire du CQP Animateur de Loisir Sportif relève du cadre réglementé des activités physiques et sportives au sens du Code du Sport. En conséquence, toute personne désirant exercer la fonction d'Animateur de Loisir Sportif contre rémunération, doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité. Elle doit en outre, remplir les conditions d'obtention de la carte professionnelle (R. 212-85 du Code du Sport). Il en va de même pour le stagiaire en cours de formation ayant validé les EPMSP souhaitant effectuer leur alternance contre rémunération.

TITRE IV : PROCESSUS DE CERTIFICATION

Article 11 – Voies d'accès à la certification

La certification au CQP Animateur de Loisir Sportif est accessible par les voies de la formation initiale, continue, par la validation des acquis de l'expérience et, le cas échéant, par voie d'équivalence. Il est également accessible par reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants de l'Union européenne. Une procédure d'équivalence de diplômes étrangers vers les CQP est également mise en place par le certificateur.

Afin de rendre le CQP Animateur de Loisir Sportif accessible aux personnes en situation de handicap, des aménagements sont prévus à l'entrée dans le processus de formation et/ou lors des épreuves de certification conformément à l'article 5 du présent règlement.

Pour rappel, sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat en situation de handicap pourra se voir proposer différents aménagements, adaptés à son handicap, lors de l'entretien de positionnement. Les aménagements possibles peuvent être :

- Un prolongement de la durée de la formation
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve de certification
- Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation du CQP Animateur de Loisir Sportif.

Prise en compte des situations de handicap

Un référent handicap est désigné et formé au sein de l'organisme de formation délégataire. Cette personne référente dispose des compétences nécessaires pour soit analyser, soit solliciter une expertise externe à la mise en place d'aménagements.

Ce référent handicap opère au sein de la cellule en charge de l'information, des inscriptions et dépôt de candidatures. Il est donc identifié et connu des apprenants/candidats dans l'organisme et joue ainsi son rôle auprès des personnes en situation de handicap.

En collaboration avec le responsable pédagogique, le référent handicap prévoit l'ensemble des aménagements de formation et d'épreuve de certification adaptés à la situation de handicap via une demande préalable du délégataire, l'OC Sport peut prévoir les aménagements suivants :

- Un prolongement de la durée de la formation,
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve de certification,
- Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation du CQP Animateur de Loisir Sportif

En lien avec le lieu de stage et/ou le futur lieu d'emploi, ces aménagements des modalités d'évaluation doivent être de nature à anticiper les aménagements possibles du futur poste de travail du candidat.

CHAPITRE 1 – ACCÈS AU CQP PAR LA FORMATION CONTINUE

Article 12 – Prérequis exigés à l'entrée dans le processus de formation continue / à la certification

12.1 Prérequis exigés à l'entrée dans le processus de formation continue

Le candidat au CQP Animateur de Loisir Sportif doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

- 1- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat

Le candidat doit présenter l'une des pièces suivantes en cours de validité (original ou photocopie lisible recto/verso) :

- Carte nationale d'identité française ou étrangère
- Passeport français ou étranger
- Permis de conduire français sécurisé délivré depuis le 16 septembre 2013 suivant le décret du 09 novembre 2011.
- Carte de combattant délivrée par les autorités françaises
- Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
- Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, conformément à la réglementation des étrangers, ces titres doivent être à jour concernant l'adresse déclarée.

Cas particulier d'un mineur :

- Pièce justificative d'identité du mineur (si la pièce d'identité ne peut être présentée, un livret de famille ou un extrait d'acte de naissance est accepté),
 - Pièce justificative d'identité de son représentant (père ou mère disposant de l'autorité parentale/jugement de tutelle + pièce d'identité de la personne désignée tuteur),
 - Une autorisation parentale autorisant le mineur à entrer en formation sera également demandée
- 2- Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « *prévention et secours civiques de niveau 1* » ou équivalent à cette attestation.
 - 3- Être âgé de 16 ans révolus à la date d'entrée en formation, et, pour les mineurs, disposer d'une autorisation à suivre la formation délivrée par le responsable légal.
 - 4- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque option (validité : temps d'enregistrement de la certification au RNCP) (*).

(*): Cette attestation de réussite aux tests techniques n'est pas demandée pour les candidats accédant au CQP par la voie de la VAE.

Le contenu des tests techniques préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque option du CQP ALS est le suivant :

	Options du CQP ALS		
	JSJO	AGEE	ARPO
Situations à réaliser	<p>Suivre en pratique une séance (1h) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Échauffement / corps de séance / retour au calme en lien avec l'option -Tests portant à minima sur 2 familles d'activités sur 3 	<p>Suivre en pratique une séance (1h) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Échauffement / corps de séance / retour au calme en lien avec l'option -Tests portant à minima sur 3 familles d'activités sur 4 	<p>Réaliser dans un temps défini (entre 1h et 1h30), un parcours d'orientation (pédestre, à vélo ou à roller), d'un dénivelé et d'une distance fonction du support choisi (marche, vélo, roller)</p> <p>A pied (entre 4 et 9 kms de distance et entre 0 et 500 m de dénivelé)</p> <p>A vélo (entre 25 et 40km entre 0 à 600m de dénivelé)</p> <p>En roller (entre 6 et 15km entre 0 à 100m de dénivelé)</p>
Critères d'évaluation	<p>Engagement/motivation Gestion de l'effort Condition physique globale Intégration des consignes / mise en action Relation au groupe Relation à l'autre (« activités physiques d'opposition ») Maîtrise technique et contrôle de l'engin (« jeux de raquettes ») Participation à l'organisation collective du jeu (« jeux de ballon petits et grands terrains »)</p>	<p>Engagement/motivation Gestion de l'effort Condition physique globale Intégration des consignes / mise en action Relation au groupe Relation musique / mouvement Coordination motrice Placement / posture</p>	<p>Engagement/motivation Gestion de l'effort Condition physique globale Intégration des consignes / mise en action Utilisation d'un plan ou d'une boussole Gestion du temps</p>

Les grilles d'évaluation des prérequis techniques à l'entrée en formation figurent **en annexe n°2** « *Grilles d'évaluation des prérequis techniques à l'entrée en formation* » du présent règlement.

12.2 Prérequis exigés à la validation de la certification

- ⇒ **Bloc de compétences 1-a (BC1-a)** : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition
- ⇒ **Bloc de compétences 1-b (BC1-b)** : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression
- ⇒ **Bloc de compétences 1-c (BC1-c)** : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités *de randonnée de proximité et d'orientation*

Epreuve 1 : justifier d'à minima 55 heures d'alternance. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement.(avec un minimum de 10 heures)

L'organisme de formation transmet 5 jours au plus tard avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justificatif aux évaluateurs.

En cas de non-réalisation des heures d'alternance, définies lors du positionnement, dans les délais fixés par l'organisme de formation, le candidat reçoit un avis défavorable et ne sera pas convoqué au 1er passage de l'épreuve d'évaluation. Si pour l'épreuve de rattrapage, les heures d'alternance, définies lors du positionnement, n'ont toujours pas été réalisées, le candidat reçoit un avis défavorable et ne sera pas convoqué au 2ème passage.

- ⇒ **Bloc de compétences 2 (BC2)** : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Justifier d'à minima 25 heures d'alternance. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 7 heures)

L'organisme de formation transmet 5 jours au plus tard avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justificatif aux évaluateurs.

En cas de non-réalisation des heures d'alternance, définies lors du positionnement, dans les délais fixés par l'organisme de formation, le candidat reçoit un avis défavorable et ne sera pas convoqué au 1er passage de l'épreuve d'évaluation. Si pour l'épreuve de rattrapage, les heures d'alternance, définies lors du positionnement, n'ont toujours pas été réalisées, le candidat reçoit un avis défavorable et ne sera pas convoqué au 2ème passage.

Article 13 – Conditions de mise en œuvre de la formation

13.1. L'habilitation des organismes de formation

Seuls les organismes de formation habilités par l'OC Sport et dûment enregistrés par l'OC Sport sur le portail de France Compétences peuvent délivrer la formation du CQP Animateur Loisir Sportif. Le cas échéant, l'OC Sport peut également habilitier un organisme de formation à organiser l'évaluation CQP Animateur de Loisir Sportif.

L'habilitation est accordée après vérification de la conformité avec le cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation du CQP Animateur de Loisir Sportif. Le cahier des charges d'habilitation d'organisme de formation figure dans **l'annexe complémentaire n°2**:« *Cahier des charges d'habilitation d'organisme de formation* » du présent règlement.

L'habilitation est accordée pour une durée maximale d'un an.

L'habilitation pourra être reconduite par une procédure simplifiée de renouvellement intégrant l'ensemble des informations utiles à la mise en œuvre de la formation et à son évolution au maximum pour la durée d'enregistrement du CQP au RNCP.

13.2. La durée de formation

La durée de la formation du CQP Animateur de Loisir Sportif s'élève à 234 heures dont 154 heures minimum en centre et 80 heures minimum en situation professionnelle réparti de la manière suivante

Bloc 1 : 112h en centre, 55h en situation professionnelle minimum.

Bloc 2 : 21h en centre, 25h en situation professionnelle minimum.

Bloc 3 : 21h en centre minimum.

Ce volume horaire est minoré au regard des blocs de compétences d'ores et déjà obtenus par le candidat, ou peut l'être au regard des allègements de formation établis lors du positionnement.

La durée de la formation complète sans allègement suite au positionnement ou par obtention de bloc(s) par équivalence (formation en OF + mise en situation professionnelle) ne peut être inférieure à 4 mois. Cette durée s'entend hors positionnement du candidat et hors épreuves d'évaluation.

L'allègement de la situation professionnelle se fait au prorata de l'allègement en centre de formation, avec un minimum à effectuer de 10 heures pour le BC1 et 7 heures pour le BC2.

13.3. Les qualifications minimums requises

Les qualifications minimums requises pour le responsable de formation, les formateurs référents, les intervenants extérieurs, les tuteurs pédagogiques et les évaluateurs figurant dans ce présent règlement sont rappelées dans le cahier des charges défini dans **l'annexe complémentaire n°2** : « Cahier des charges d'habilitation d'organisme de formation » du présent règlement.

Il est précisé toutefois que

- **Le ou la responsable de la formation** au CQP Animateur de Loisir Sportif doit être à minima :
 - o Titulaire d'une certification professionnelle dans le champ de l'encadrement sportif. Elle doit être d'un niveau qualification au moins équivalent au CQP ALS.
 - o Ou d'une certification de niveau 5 minimum dans le champ de la formation de l'éducation ou de l'enseignement.
 - o Ou titulaire du CQP ALS enregistré au RNCP sans niveau de qualification.
 - o **ET** justifier de trois années d'expérience professionnelle de formateur ou de coordinateur de formation (fournir CV et justificatifs).

Lorsque le responsable de la formation (ou coordonnateur pédagogique) intervient dans le programme de formation en tant que formateur, évaluateur, il doit répondre aux critères précisés ci-dessous.

- **Les formateurs** au CQP Animateur de Loisir Sportif, dans le cadre des contenus techniques et sécuritaires, doivent être à minima titulaires d'une certification professionnelle dans le domaine d'activité visé par l'option choisie. Elle doit être d'un niveau de qualification au moins équivalent à celui du CQP ALS.

Cette certification peut être :

- soit le CQP Animateur de Loisir Sportif enregistré au RNCP sans niveau de qualification dans le domaine d'activité visé par l'option choisie.
- soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine d'activité visé par l'option choisie,
- soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine d'activité visé par l'option choisie.

- **ET** justifier de deux années d'expérience professionnelle réalisées dans le champ de l'encadrement sportif dans le domaine visé par l'option choisie

Dans le cadre des contenus non techniques, n'étant en lien avec l'aspect sécuritaire, et que les stagiaires ne sont pas en situation pédagogique spécifique au domaine de l'activité de l'option choisie, les formateurs doivent justifier de leurs compétences dans les thématiques enseignées par leurs diplômes, titres et/ou expériences.

- **Les évaluateurs**

Les évaluateurs ne doivent pas avoir de liens personnels ou professionnels avec le candidat de nature à générer des situations de conflits d'intérêts.

A noter que le ou la responsable de la formation, ainsi que tous formateurs (formateurs ou intervenants extérieurs) ne peuvent pas être évaluateurs sur les épreuves d'évaluation des compétences dès lors qu'ils sont intervenus dans le parcours de formation du candidat.

Dans le cadre de l'organisation des évaluations des Tests Techniques à l'Entrée en Formation, des EPMS:

L'évaluateur doit :

- être titulaire à minima d'une certification professionnelle du niveau de qualification à celui du CQP ALS, dans le domaine d'activité visé par l'option du CQP ALS choisie par le candidat. (Cette certification est soit le CQP ALS enregistré au RNCP sans niveau de qualification ; soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine visé par l'option choisie ; soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine de l'activité visé par l'option choisie.)
- justifier de deux années d'expérience dans le domaine d'activité visé par l'option du CQP ALS choisie par le candidat.

En ce qui concerne les Tests Techniques d'Entrée en Formation et les Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle, les formateurs peuvent être également évaluateurs de celles-ci.

Pour rappel, la présence obligatoire de deux évaluateurs définis ci-dessous est requise pour les épreuves d'évaluation des blocs de compétences du CQP ALS.

Dans le cadre de l'organisation des évaluations du Bloc de Compétences 1 (1a, 1b, 1c) :

A minima l'un des deux évaluateurs du binôme doit :

- être titulaire à minima d'une certification professionnelle du niveau de qualification à celui du CQP ALS, dans le domaine d'activité visé par l'option du CQP ALS choisie par le candidat. (Cette certification est soit le CQP ALS enregistré au RNCP sans niveau de qualification. Soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine visé par l'option choisie ; soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine de l'activité visé par l'option choisie.)
- et justifier de deux années d'expérience dans le domaine d'activité visé par l'option du CQP ALS choisie par le candidat.

Le second évaluateur doit

- être à minima titulaire d'une certification professionnelle du niveau de qualification à celui du CQP ALS, dans le champ de l'encadrement sportif, Cette certification est soit le CQP ALS enregistré au RNCP sans niveau de qualification ; soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis ; soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport.)
- et justifier à minima de deux années d'expérience dans le champ de l'encadrement sportif

Dans le cadre de l'organisation des évaluations des Blocs de Compétences 2 et 3:

A minima l'un des deux évaluateurs du binôme doit :

- être à minima titulaires d'une certification professionnelle du niveau de qualification à celui du CQP ALS, dans le champ de l'encadrement sportif, (Cette certification est soit le CQP ALS ; soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis ; soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport.)
- et justifier à minima de deux années d'expérience dans le champ de l'encadrement sportif

Le second évaluateur doit

- justifier de ses diplômes, titres et/ou expériences dans les compétences évaluées dans le bloc.

- **Les tuteurs** doivent être volontaires et être à minima titulaires d'une certification professionnelle dans le domaine d'activité visé par l'option choisie. Elle doit être d'un niveau de qualification au moins équivalent à celui du CQP ALS.

Cette qualification est :

- soit le CQP ALS enregistré au RNCP sans niveau de qualification.
- soit une certification figurant aux arrêtés de droits acquis dans le domaine visé par l'option choisie ;
- soit une certification figurant dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport dans le domaine de l'activité visé par l'option choisie.)

Les tuteurs doivent justifier de deux années d'expérience réalisées dans le champ de l'encadrement sportif dans le domaine visé par l'option choisie.

Article 14 - Conditions d'exercice contre rémunération des personnes en cours de formation au CQP

Les personnes qui suivent une formation préparant au CQP animateur de loisir sportif et qui souhaitent exercer contre rémunération, pendant leur formation, l'une des fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1, doivent en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans les conditions prévues aux articles R.212-85. et R.212-87.

Ces personnes doivent être placées sous l'autorité d'un tuteur pédagogique et avoir satisfait aux exigences préalables à leur mise en situation professionnelle dans les conditions prévues par le présent règlement (Art. R. 212-4 du Code du Sport).

L'organisme de formation met en œuvre les modalités d'évaluation des exigences préalables. Après vérification de ces exigences, l'organisme de formation délivre une attestation de réussite à chaque candidat selon le modèle type défini par la CPNEF Sport.

Au vu de l'attestation de réussite aux Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMS), le préfet délivre une attestation d'exercice au stagiaire (Art. R. 212-87 du Code du Sport).

14.1.- Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle

Les délégataires sont garants, au regard de la spécificité de l'activité en matière de sécurité, des exigences préalables particulières auxquelles le candidat doit répondre.

Elles sont définies dans le présent règlement comme suit :

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle doivent intervenir au cours du premier tiers du parcours et avant toute mise en situation d'animation du candidat CQP en structure d'alternance. Doivent avoir été abordés au cours du premier tiers du parcours de formation les contenus suivants :

- **Sécurité** : les zones d'évolution, les différentes typologies de lieux de pratique des activités et leurs aspects sécuritaires, le matériel pédagogique, les principes de sécurité en matière d'utilisation du matériel, sensibilisation aux postures de sécurité chez les pratiquants
- **Caractéristiques générales** des publics enfants, adolescents, adultes et seniors
- **Rôle et posture de l'animateur** : placement dans l'espace, interaction avec les participants, modalités de transmission des consignes

Certaines certifications ou qualifications permettent au candidat d'être dispensé de ces exigences préalables à la mise en situation professionnelle. Elles seront mentionnées à l'Article 22 « Equivalences, dispenses d'épreuves. » de ce présent règlement.

L'organisme de formation met en place les modalités d'évaluation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle de la manière suivante :

Le candidat est observé par un évaluateur en situation d'animation d'une séquence de loisir sportif de son choix, réalisée dans l'option choisie par le candidat, d'une durée de 10 minutes, après échauffement collectif également réalisé dans l'option choisie du CQP ALS. Cette observation se déroule en centre de formation ou éventuellement en structure d'accueil sous la direction du responsable de la formation.

Les critères d'évaluation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle sont les suivantes

A noter que les critères grisés (1-2-3-5) doivent être obligatoirement validés

Critères – Exigences préalables à la mise en situation professionnelle	Acquis	Non-Acquis
<i>Vérifier que l'environnement et l'espace de pratique ne présentent pas de danger</i>		
<i>Vérifier que le matériel utilisé ne présente pas de risque pour les pratiquants</i>		
<i>Donner les consignes de sécurité en relation avec l'exercice ou la situation pédagogique proposée</i>		
<i>Formuler des consignes claires aux participants lors de la présentation de la situation pédagogique</i>		
<i>Vérifier la bonne compréhension des consignes données en observant la mise en action des participants et intervenir le cas échéant</i>		
<i>Se positionner et se déplacer dans l'environnement de pratique pour voir et être vu des pratiquants lors de la séance d'activité</i>		

L'outil d'évaluation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle figure **en annexe n°3** du présent règlement.

Pour réussir les exigences préalables à la mise en situation professionnelle, le candidat doit avoir été évalué positivement sur 5 des six critères ci-dessus, dont les 4 critères obligatoires figurant en grisé dans le tableau ci-dessus.

Dans le cas où certains critères ne seraient pas validés, une démarche d'explication et d'accompagnement sera nécessaire avant de prévoir une nouvelle évaluation, dans un délai maximum de 15 jours. Deux échecs successifs à l'épreuve de l'EPMSA entraînent l'arrêt de la formation et amènent à repositionner le candidat vers une prochaine session de formation au CQP ALS.

Dans le cas où le candidat choisit plusieurs options, il doit valider les EPMSA dans ces différentes options.

L'attestation EPMSA sera conservée par le stagiaire dans son livret de formation. Elle doit être datée et signée par le responsable de formation. Une attestation type a été réalisée à cet effet par le certificateur et est mise à la disposition des délégataires. L'attestation EPMSA ne se substitue pas à une grille d'évaluation des EPMSA dûment remplie par l'évaluateur.

La validation des EPMSA étant de la responsabilité des organismes de formation, le candidat qui s'inscrirait dans un autre organisme de formation devra se soumettre à une nouvelle évaluation EPMSA.

14.2. Tutorat

Le tuteur est défini à l'article 13. Pour chaque candidat en cours de formation au CQP ALS, le responsable de la structure d'accueil choisit un tuteur pédagogique parmi les personnes qualifiées de l'organisation ou de la structure.

L'employeur ou responsable de la structure peut assurer lui-même le tutorat dès lors qu'il remplit les conditions de qualification et d'expérience requises,

Le tuteur pédagogique est limité à deux tutorés en cours de formation de ce CQP.

Les missions du tuteur pédagogique sont les suivantes :

- Accueillir, aider, informer et guider le tuteuré ;
- Organiser avec les salariés intéressés son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;
- Veiller au respect de l'emploi du temps du tuteuré ;
- Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure ;
- Remplir et signer le relevé d'heures réellement effectuées par le candidat.

Article 15 – Modalités d'évaluation des compétences du CQP ALS

Les évaluations sont organisées selon les modalités suivantes :

Blocs de compétences 1a, 1b et 1c

➤ Bloc de compétences 1-a (BC1-a) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

Compétences évaluées :

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réaliser d'un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage adaptés à la pratique de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 - Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition pour la mise en œuvre de la séance

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s’assurer qu’ils puissent participer à une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition sans risque identifié

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d’une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 – Conduire une séance afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques aux jeux sportifs et d’opposition

C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.6.4 – Observer les comportements des participants afin d’adapter le déroulement d’une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d’une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition afin de les rendre explicites en s’assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s’assurant de leur respect tout au long d’une séance afin de garantir une pratique de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition

C.1.8.1 – Analyser le déroulement d’une séance et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d’y apporter des améliorations

C.1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition pour y proposer des pistes d’améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

➔ **Bloc de compétences 1-b (BC1-b) : Préparation et animation de cycles de séances d’initiation et d’apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d’entretien et d’expression**

Compétences évaluées :

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d’initiation et d’apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d’entretien et d’expression en vue de proposer un contenu approprié et en s’appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d’évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d’élaborer un cycle de séances d’initiation et d’apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d’entretien et d’expression

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réaliser d’un cycle de séances d’initiation et d’apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d’entretien et d’expression en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d’initiation et d’apprentissage adaptés à la pratique de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d’entretien et d’expression

C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d’initiation et d’apprentissage afin d’assurer une progression des participants de loisir sportif dans le domaine activités gymniques d’entretien et d’expression en s’appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 - Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d’entretien et d’expression

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression pour la mise en œuvre de la séance

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sans risque identifié

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 – Conduire une séance afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques aux activités gymniques d'entretien et d'expression

C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.6.4 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression

C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations

C.1.8.2 – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine activités gymniques d'entretien et d'expression pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

➤ **Bloc de compétences 1-c (BC1-c) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation**

Compétences évaluées :

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réaliser d'un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage adaptés à la pratique de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation

C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.

C.1.3.2 - Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation

C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée

C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation pour la mise en œuvre de la séance

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.5.2 anticiper à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée d – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent pe proximité et d'orientation sans risque identifié

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.

C.1.6.2 – Conduire une séance afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques des activités de randonnée de proximité et d'orientation.

C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

C.1.6.4 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.

C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation

C.1.8.1 – Analyser le déroulement d’une séance et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d’orientation en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d’y apporter des améliorations

C.1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d’orientation pour y proposer des pistes d’améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.

Modalités d’évaluations :

- ➔ **Bloc de compétences 1-a (BC1-a) :** Préparation et animation de cycles de séances d’initiation et d’apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition

Epreuve 1 :

Il est demandé au candidat d’élaborer un cycle de séances **d’initiation et d’apprentissage** de loisir sportif à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition par le certificateur. Ce cycle de séances **d’initiation et d’apprentissage** peut porter sur un projet d’animation de loisir sportif réalisé ou sur un projet en cours de réalisation.

Le candidat et/ou l’organisme de formation s’assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation de 4 séances d’initiation et d’apprentissage consécutives de ce cycle, 15 jours calendaires avant l’épreuve de mise en situation. La famille d’activités présentée lors de l’épreuve 2 est mentionnée dans ce document. Le candidat sera alors interrogé lors de l’entretien sur la 3^{ème} famille d’activité.

Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.

L’organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l’épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d’au moins 55 heures d’alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d’allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 10 heures)

Entretien à partir du document de présentation du cycle

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition (durée 20 minutes maximum, dont 10 minutes maximum de questionnement sur le cycle, suivi d’un questionnement d’ouverture sur une 3^{ème} famille d’activité différente de l’animation et du cycle présent dans le document dans la limite de 10 minutes)

Cette épreuve permet d’évaluer les compétences C.1.1.1, C.1.1.2, C.1.2.1, C.1.2.2, C.1.3.1, C.1.3.2, C.1.3.3, C.1.3.4

Epreuve 2 :

Animation de la séance

Le candidat prépare (en amont des évaluations) et anime le jour de l’évaluation une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d’animation) auprès de 6 à 12 participants. **La famille d’activité de la séance doit être différente** de celle déposée dans le document de présentation de cycles.

Le public est défini par le centre de formation agréé.

Entretien sur la séance

Les évaluateurs observent le candidat au cours de l’animation de la séance et entretiennent le candidat individuellement sur la séance (durée 20 minutes maximum, dont 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses dans la limite des 20 minutes)

Cette épreuve permet d’évaluer les compétences C.1.4.1, C.1.4.2, C.1.5.1, C.1.5.2, C.1.6.1, C.1.6.2, C.1.6.3, C.1.6.4, C.1.7.1, C.1.7.2, C.1.8.1, C.1.8.2.

- ➔ **Bloc de compétences 1-b (BC1-b) :** Préparation et animation de cycles de séances d’initiation et d’apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d’entretien et d’expression

Epreuve 1 :

Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances **d'initiation et d'apprentissage** de loisir sportif à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition par le certificateur. Ce cycle de séances **d'initiation et d'apprentissage** peut porter sur un projet d'animation de loisir sportif réalisé ou sur un projet en cours de réalisation.

Le candidat et/ ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation de 4 séances d'initiation et d'apprentissage consécutives de ce cycle, 15 jours calendaires avant l'épreuve de mise en situation. La famille d'activités présentée lors de l'épreuve 2 est mentionnée dans ce document. Le candidat sera alors interrogé lors de l'entretien sur une 3^{ème} famille d'activités.

Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.

L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement. (avec un minimum de 10 heures)

Entretien à partir du document de présentation du cycle

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du Cycle de loisir sportif dans l'option choisie (durée 20 minutes maximum, dont 10 minutes maximum de questionnement sur le cycle, suivi d'un questionnement d'ouverture sur une 3^{ème} famille d'activité différente de l'animation et du cycle présent dans le document dans la limite de 10 minutes)

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences C.1.1.1, C.1.1.2, C.1.2.1, C.1.2.2, C.1.3.1, C.1.3.2, C.1.3.3, C.1.3.4

Epreuve 2 :

Animation de la séance

Le candidat prépare (en amont des évaluations) et anime le jour de l'évaluation une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants. **La famille d'activité de la séance doit être différente** de celle déposée dans le document de présentation de cycles.

Le public est défini par le centre de formation agréé.

Entretien sur la séance

Les évaluateurs observent le candidat au cours de l'animation de la séance et entretiennent le candidat individuellement sur la séance (durée 20 minutes maximum, dont 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses dans la limite des 20 minutes)

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences C.1.4.1, C.1.4.2, C.1.5.1, C.1.5.2, C.1.6.1, C.1.6.2, C.1.6.3, C.1.6.4, C.1.7.1, C.1.7.2, C.1.8.1, C.1.8.2.

- **Bloc de compétences 1-c (BC1-c) :** Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités *de randonnée de proximité et d'orientation*

Epreuve 1 :

Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances **d'initiation et d'apprentissage** de loisir sportif à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition par le certificateur. Ce cycle de séances **d'initiation et d'apprentissage** peut porter sur un projet d'animation de loisir sportif réalisé ou sur un projet en cours de réalisation.

Le candidat et/ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation de 4 séances d'initiation et d'apprentissage consécutives de ce cycle, 15 jours calendaires avant l'épreuve de mise en situation. L'activité présentée lors de l'épreuve 2 est mentionnée dans ce document. Le candidat sera alors interrogé lors de l'entretien sur une 3^{ème} activité.

Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.

L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'au moins 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 10 heures).

Entretien à partir du document de présentation du cycle

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du Cycle de loisir sportif dans l'option choisie (durée 20 minutes maximum, dont 10 minutes maximum de questionnement sur le cycle, suivi d'un questionnement d'ouverture sur une 3ème activité différente de l'animation et du cycle présent dans le document dans la limite de 10 minutes)

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences C.1.1.1, C.1.1.2, C.1.2.1, C.1.2.2, C.1.3.1, C.1.3.2, C.1.3.3, C.1.3.4

Epreuve 2 :

Animation de la séance

Le candidat prépare (en amont des évaluations) et anime le jour de l'évaluation une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants. La famille d'activité de la séance doit être différente de celle déposée dans le document de présentation de cycles.

Le public est défini par le centre de formation agréé.

Entretien sur la séance

Les évaluateurs observent le candidat au cours de l'animation de la séance et entretiennent le candidat individuellement sur la séance (durée 20 minutes maximum, dont 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses dans la limite des 20 minutes)

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences C.1.4.1, C.1.4.2, C.1.5.1, C.1.5.2, C.1.6.1, C.1.6.2, C.1.6.3, C.1.6.4, C.1.7.1, C.1.7.2, C.1.8.1, C.1.8.2.

Critères d'évaluation associés

- ➔ **Bloc de compétences 1-a (BC1-a) :** Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)

Les attentes et motivations des participants sont formulées

Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap

L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire)

Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.

Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, identifications des dangers et facteurs de risques potentiels, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée.

Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées

Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.

Le cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)

Les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés

Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)

La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est explicitée

Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire)

Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités

Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont formalisées par écrit

Les objectifs de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont cohérents avec ceux du cycle de séances

La courbe de séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée

Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition proposée tiennent compte du temps disponible

Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique.

Les grilles de séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants

Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP ALS option JSJO sont explicitées.

Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)

Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité

La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est explicitée

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est prévu

L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance

Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont réalisées lorsque nécessaire

Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance

Les objectifs et le déroulement de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)

Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.

Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.

Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap

La tenue des participants est vérifiée en début de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)

Les participants en situation de handicap ou avec des difficultés spécifiques sont identifiés

La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «

Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

Les consignes nécessaires à la réalisation de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)

Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

Le vocabulaire spécifique au loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est explicité

Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)

Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits

La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée

Les caractéristiques de l'espace de pratique de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont prises en compte (intérieur / extérieur)

L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié

L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée

Les caractéristiques de l'espace de pratique de jeux sportifs et jeux d'opposition sont prises en compte (intérieur / extérieur)

L'adaptation des stratégies en fonction des rôles et statuts (en tant qu'attaquant ou défenseur, partenaire, adversaire, arbitre, ...) est explicitée aux participants

L'utilisation d'un objet médian (ballon, raquette, kimono, ...) est pertinente compte tenu des objectifs de la séance

L'utilisation du matériel au cours de la séance est argumentée

Les techniques et stratégies d'échange, de coopération, d'évitement, d'opposition sont explicitées aux participants

Les techniques de marquage de points, de définition de la cible sont exploitées au cours de la séance

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est évalué

L'espace et le matériel à disposition sont utilisés de manière adaptée

Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants

Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées

Les situations à risque ou d'incident sont anticipées

Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

Les participants sont observés au cours de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés

Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance

Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées

Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du candidat

Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants

Des critères d'observations des participants sont présentés

Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés

Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire

La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

Les zones d'évolution sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité

La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés

Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées

Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle est mesuré en s'appuyant sur des critères objectivables

Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés

Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont identifiés

Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition et des constats effectués au cours de l'animation

- ⇒ **Bloc de compétences 1-b (BC1-b) :** Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression

Critères d'évaluation associés

Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)

Les attentes et motivations des participants sont formulées

Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap

L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire)

Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)

Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés

Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.

Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, identifications des dangers et facteurs de risque, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée.

Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées

Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.

Le cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)

Les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés

Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)

La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de loisir sportif dans le domaine activités gymniques d'entretien et d'expression est explicitée

Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire)

Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de loisir sportif dans le domaine activités gymniques d'entretien et d'expression tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités

Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont formalisées par écrit

Les objectifs de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont cohérents avec ceux du cycle de séances

La courbe de séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée

Les grilles de séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression proposée tiennent compte du temps disponible

Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique.

Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants

Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression

Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées

Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP ALS option AGEE sont explicitées.

Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés

Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)

Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)

Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité

La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est explicitée

Le matériel défectueux est écarté

La quantité de matériel disponible est adaptée

La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel

Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est prévu

L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance

Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont réalisées lorsque nécessaire

Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance

Les objectifs et le déroulement de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)

Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.

Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.

Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap

La tenue des participants est vérifiée en début de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)

Les participants en situation de handicap ou avec des difficultés spécifiques sont identifiés

La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «

Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

Les consignes nécessaires à la réalisation de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)

Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression

Le vocabulaire spécifique au loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est explicite

Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)

L'"effet miroir" est pris en compte dans les explications et les démonstrations réalisées en fonction de la configuration de la salle

Le langage non verbal est utilisé dans les explications données aux participants lorsque nécessaire

Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits

La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance

Les techniques de base et les exigences de l'activité sont explicitées aux participants de manière compréhensible (vocabulaire adapté, ...)

Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié

Les postures, les placements et les principes des groupes musculaires sont pris en compte dans les mouvements présentés

Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants

Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration

La technique de mise en mouvement du corps (avec ou sans musique) est argumentée

La relation musique / mouvement ou le choix d'une non-utilisation de la musique est argumenté(e)

L'utilisation de matériel et les éventuels changements de matériels au cours de la séance sont argumentés

L'espace (intérieur, extérieur) et le matériel à disposition sont utilisés de manière adaptée

Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés

Les situations à risque ou d'incident sont anticipés

Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression

Les participants sont observés au cours de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression

Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés

Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance

Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées

Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du candidat

Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression

Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants

Des critères d'observations des participants sont présentés

Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés

Les adaptations à apporter à la séance des activités gymniques d'entretien et d'expression pour une animation à distance (synchrone) sont explicitées et pertinentes

Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées

Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire

La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression

Les zones d'évolution sont sécurisées

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)

Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité
La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés
Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées
Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression
Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression
L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle est mesuré en s'appuyant sur des critères objectivables

Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés
Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont identifiés
Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression et des constats effectués au cours de l'animation

- **Bloc de compétences 1-c (BC1-c) :** Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités *de randonnée de proximité et d'orientation*

Critères d'évaluation associés :

Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)
Les attentes et motivations des participants sont formulées
Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap
L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire)
Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap

Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)
Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés
Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité

Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.
Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, identifications des dangers et facteurs de risque potentiels, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée.

Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées
Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.

Le cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)
Les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des de randonnée de proximité et d'orientation tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés
Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)
La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est explicitée
Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire)
Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation tiennent compte des caractéristiques des infrastructures et/ou du site d'accueil des activités

Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont formalisées par écrit
Les objectifs de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont cohérents avec ceux du cycle de séances

La courbe de séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée
Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation proposée tiennent compte du temps disponible
Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique (accessibilité du lieu, réglementations éventuelles en vigueur, intérêts éducatifs).
Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants
Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation
Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés

Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées
Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés
Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)
Le parcours prévisionnel ou la zone d'évolution ont été repérés. Les moyens de prévenir les secours sont identifiés et adaptés en fonction de ce parcours ou de cette zone d'évolution.
En fonction des aléas inhérents, notamment météorologiques, à une pratique physique d'itinérance, quel que soit le support, une ou des propositions alternative(s) est (sont) prévu(es).

Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)
Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité
La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est explicitée

Le matériel défectueux est écarté
La quantité de matériel disponible est adaptée
La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel
Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel

Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est prévu
L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance
Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont réalisées lorsque nécessaire

Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance
Les objectifs et le déroulement de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)
Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.
Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.
Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap
La tenue et le matériel individuel des participants sont vérifiés en début de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation

Les participants en situation de handicap ou avec des difficultés spécifiques sont identifiés
La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «
Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées

Les consignes nécessaires à la réalisation de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)
Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Les modalités de communication sont variées et adaptées au public, au lieu et aux conditions de pratique (notamment météorologiques) de pratique
Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation
Le vocabulaire spécifique au loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est explicité
Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)
Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits
La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance

Les techniques de base et les exigences de l'activité sont explicitées aux participants de manière compréhensible (vocabulaire adapté, ...)
Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié
Le parcours proposé est adapté au public (niveau de difficulté, choix de l'itinéraire, identification d'un itinéraire bis, centres d'intérêt, ...).
Les points d'intérêts naturels ou culturels sont signalés aux participants

Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation
Les participants sont observés au cours de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation
Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés
Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance
Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées
Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du candidat
Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation

Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants
Des critères d'observations des participants sont présentés
Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés
Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées

Les objectifs et le déroulement de la séance (itinéraire, durée du parcours, niveau de difficulté, éventuelles difficultés sur le parcours, ...) sont présentés aux participants de manière compréhensible.
La tenue des participants est vérifiée en début de séance des activités de randonnée de proximité et d'orientation (équipements de protection individuelle, tenue adaptée aux conditions climatiques, eau, sac à dos, ...)
Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire
Les techniques de propulsion, d'équilibre, de freinage et de direction nécessaires à une évolution sécurisée spécifiques à l'activité sont enseignées.
Les techniques d'orientation, d'utilisation d'une carte, d'un GPS, de positionnement par rapport à l'environnement sont explicitées.
L'évolution des conditions météorologiques sur le parcours sont prises en compte. Les bonnes pratiques sur les itinéraires sont respectées en vue de permettre la cohabitation des différentes pratiques (coureurs, cyclistes, marcheurs, chasseurs, ...).
Les règles d'éco responsabilité sont rappelées aux participants.
Le cas échéant, les règles de circulation et le code de la route sont respectés.
Les techniques d'entretien de premier niveau du matériel sont présentées.
Le candidat dispose du nécessaire de premiers secours.
La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap
Un briefing de sécurité clair, complet est réalisé avant la mise en route de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation
Le candidat s'assure que ce briefing sécurité a été compris par chacun des participants

Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)
Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique

Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité
La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés
Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées
Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées

Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation
Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation
L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle est mesuré en s'appuyant sur des critères objectivables

Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés
Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont identifiés
Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation et des constats effectués au cours de l'animation

- ⇒ **Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif**

Compétences :

C.2.1.1 – Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur

C.2.1.2 – Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.

C.2.1.3 – Informer les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure

Compétences attendues

C.2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires

C.2.2.2 – Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité

C.2.3.1 – Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle

C.2.3.2 – Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités

C.2.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.

Modalités d'évaluation :

Il est demandé au candidat d'élaborer un document de présentation de son stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur.

Le candidat et/ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation du stage du candidat, 15 jours calendaires avant l'épreuve.

L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 25 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec minimum de 7 heures).

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation (durée 20 minutes maximum dont 5 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 15 minutes de questions)

Cette épreuve permet d'évaluer toutes les compétences du bloc 2.

Critères d'évaluation associés :

Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés

Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur

Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur

Des informations sont communiquées aux publics accueillis (participants, famille, entourage, ...) de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...)

Les informations délivrées sur les activités et événements sont fiables

Les informations délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes

La promotion des activités et des événements est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...)

L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée

Le candidat oriente les participants vers les différents modes de pratiques des activités de loisir sportif

L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer

La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...)

Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)

Critères d'évaluation

Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptés aux contraintes des participants

Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires (matériel, ressources humaines, de pratique...) aux séances et activités sont prises en compte

Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté

Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, buvette...)

Les administrations publiques sont identifiées

Les éventuelles déclarations administratives sont connues

Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...)

L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants

Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises

Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés

Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables

Les retours des responsables de la structure sont pris en compte

Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés

Les situations potentielles de d'incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur

➤ **Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives**

Compétences :

C.3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel

C.3.1.2 – Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause

C.3.2.1 – Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel

C.3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

Modalités d'évaluation :

Il est demandé au candidat de présenter un projet professionnel à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur.

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir de la présentation du projet professionnel du candidat (durée 20 minutes maximum, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat, et 15 minutes maximum de questions réponses)

Cette épreuve permet d'évaluer toutes les compétences du bloc 3.

Critères d'évaluation associés :

Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé, ...)

Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (Ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand, ...)

Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées

Les avantages et inconvénients des différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif sont identifiés

Les principales dispositions de la réglementation en vigueur dans le domaine du multi-salariat et de la pluriactivité est identifiée

Les solutions les plus adaptées à une situation donnée sont identifiées et argumentées

Les impacts de la réglementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération sont identifiés

Les limites de ses prérogatives d'exercice sont repérées

Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés

Les principaux interlocuteurs sont connus (employeurs, OPCO...)

Les sources d'information sur les formations et les parcours de formation et de professionnalisation dans le domaine du sport (ou connexe au sport le cas échéant) sont repérées.

Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés

Les modalités d'évaluation figurent plus précisément dans **l'annexe n°1** les « Grilles d'évaluation des blocs compétences » du présent règlement.

Chaque modalité d'évaluation sera évaluée par deux évaluateurs répondant aux conditions de l'Article 13.3 du présent règlement.

Article 16 – Décision et obtention du CQP ALS par la voie de la formation

L'obtention du CQP ALS se déroule en deux étapes :

1. Les épreuves d'évaluation visent à apprécier l'acquisition des trois blocs de compétences constitutifs du CQP ALS. Ces épreuves sont organisées par le(s) délégataire(s) dans les conditions prévues par l'Article 15 « *Modalités d'évaluation des compétences du CQP ALS* » du présent règlement, et ce conformément au « *référentiel de certification* » figurant à l'Article 8 « *Activités et compétences visées par le CQP* » du présent règlement.

Aucune compensation n'est opérée entre les blocs de compétences. Aucun bloc de compétences ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans un autre bloc de compétences. Chacun d'entre eux doit être obtenu en totalité.

2. La validation des blocs de compétences permet d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP ALS conformément au titre V du présent règlement.

Le CQP ALS est obtenu par le candidat après une validation finale par le jury plénier conformément au titre V du présent règlement.

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des blocs de compétences acquis par le candidat est valable suivant la réglementation en vigueur.

Les blocs de compétences acquis doivent figurer dans le livret de qualification et dans l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévue à l'Article 25 « Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du CQP ALS » du présent règlement.

Le livret figure dans **l'annexe n°4** « *Livret de qualification* » du présent règlement.

CHAPITRE 2 – ACCÈS AU CQP PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Le CQP ALS est entré dans la phase de préfiguration du portail du service public de la VAE depuis juillet 2023. En attente de la publication du décret.

Article 17 – Conditions requises pour accéder au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

« Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, ou inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou ayant exercé des responsabilités syndicales, un mandat électoral local ou une fonction électorale locale en rapport direct avec le contenu de la certification visée peut demander la validation des acquis de son expérience prévue à l'article L. 6411-1 du Code du Travail. » (Article L613-3 du Code de l'Éducation)

Pour ce faire, toute personne souhaitant s'engager dans un processus de VAE en vue de l'obtention du CQP ALS doit satisfaire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les modalités et exigences.

Article 18 – Procédure de VAE

Le(s) délégataire(s) organise(nt) le dispositif de VAE qui s'articule autour de trois phases.

18.1. La phase d'information

Toute personne intéressée pour entrer dans une démarche de VAE, peut se renseigner auprès du/des délégataire(s). Pour cela, il(s) met(tent) en place une phase d'information des candidats de manière individuelle ou collective. L'information sur la procédure de VAE ainsi que le dossier de demande de recevabilité (étape 1) sont également disponibles sur le site Internet du/des délégataire(s).

18.2 La phase de recevabilité

À l'issue de l'information, le candidat récupère un dossier de recevabilité (livret 1) comprenant le Cerfa en vigueur ainsi qu'un guide méthodologique. Il s'agit d'une opération administrative préalable qui a pour vocation de vérifier en amont si le candidat remplit bien les conditions qui lui permettent de postuler au CQP ALS par la voie de la VAE.

Le candidat y retrace son parcours professionnel, bénévole et sportif, à partir de documents justificatifs (attestations d'employeurs, bulletins de paie, diplômes, ...) qui rendent compte de son expérience et de la durée des différentes activités qui l'ont constituées. Le candidat joint tous les éléments administratifs nécessaires à l'instruction du dossier notamment ceux demandés comme prérequis à l'entrée en formation.

A la réception du dossier par le délégataire, l'OC Sport dispose de deux mois pour instruire le dossier. Le délégataire doit donc effectuer les démarches auprès de l'OC sport afin que celui-ci se prononce sur le dossier de candidature et enfin répondre au candidat.

Un fois instruit, le délégataire donne un avis consultatif sur ce dossier et le notifie sur l'attestation de recevabilité OC Sport. Il envoie ensuite l'ensemble des éléments justifiant de la recevabilité à l'OC Sport suivant la procédure mise en place par le certificateur. Après examen du dossier, l'OC Sport se prononce sur la recevabilité du candidat conformément à la législation en vigueur.

En cas de refus par l'OC Sport, la décision doit être notifiée et motivée par le délégataire puis envoyée par lettre RAR au candidat.

La décision de recevabilité est notifiée au candidat par courrier par le délégataire :

1. Si la demande est irrecevable alors le candidat pourra déposer une autre demande dès lors que sa demande satisfait aux conditions d'expérience en lien direct avec le CQP animateur de loisir sportif. La décision d'irrecevabilité rendue par le service qui prend en charge les dossiers de recevabilité, est une décision susceptible de recours juridictionnel.
2. La demande est recevable, un dossier de VAE (communément intitulé livret 2) est communiqué au candidat. Lors de l'envoi du livret 2, le candidat est informé qu'il peut bénéficier d'un accompagnement ainsi que de la date de réunion du jury de VAE.

Le livret 1 et 2 figurent dans **l'annexe n°5** « Livrets 1 et 2 du dossier VAE » du présent règlement.

18.3 Le dossier de VAE (livret 2) et l'accompagnement

Un accompagnement méthodologique à l'élaboration du dossier de VAE peut être proposé par le(s) délégataire(s). L'accompagnement n'est pas obligatoire pour le candidat, il peut le refuser.

Le candidat formalise son expérience dans le dossier, pour ce faire, il y décrit et analyse les activités qu'il a menées, pour démontrer les compétences, aptitudes et connaissances acquises.

Article 19 - Décision et obtention du CQP ALS par la voie de la VAE

Toute demande de validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 6411-1 du code du travail ayant fait l'objet d'un dossier de VAE au terme de la procédure prévue à l'article 17 du présent règlement est soumise à une commission VAE dont au moins un membre est désigné en qualité de membre du jury tel que prévu à l'article 24 du présent règlement.

La commission formulera un avis circonstancié sur le dossier présenté à l'issue d'un entretien avec le candidat conformément à la loi en vigueur. Celui-ci devra s'articuler entre une présentation du dossier suivi par des questions-réponses de la commission. L'entretien devra durer entre 20 minutes et une heure maximum.

L'avis sera porté à la connaissance du jury pléniers tel que prévus à l'article 24 du présent règlement.

Le Jury plénier de la Branche du Sport valide l'acquisition des blocs de compétences permettant d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP conformément au titre V du présent règlement.

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des blocs acquis par le candidat est valable pour la durée d'enregistrement du CQP et de son renouvellement. Les blocs acquis doivent figurer dans l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévus à l'article 25.

CHAPITRE 4 – PASSERELLES AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS

Article 20 – Equivalences, dispenses d'épreuves

Les titres, diplômes, certifications professionnelles indiqués dans le tableau ci-dessous peuvent donner droit à équivalence et à dispense d'épreuves des prérequis à l'entrée, des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ou blocs de compétences constituant le CQP Animateur de Loisir Sportif :

Titres ou diplôme	Tests techniques	EPMSP	BC1	BC2	BC3
RNCP36661 Animateur de loisir sportif / Option JSJO	x Option JSJO	X Option JSJO	1-a	x	x
RNCP13711 Animateur de loisir sportif / Option JSJO	X Option JSJO	X Option JSJO	1-a		
RNCP36661 Animateur de loisir sportif / Option AGEE	X Option AGEE	X Option AGEE	1-b	x	x
RNCP13711 Animateur de loisir sportif / Option AGEE	X Option AGEE	X Option AGEE	1-b		
RNCP36661 Animateur de loisir sportif / Option ARPO	X Option ARPO	X Option ARPO	1-c	x	x
RNCP13711 Animateur de loisir sportif / Option ARPO	X Option ARPO	X Option AGEE	1-c		
RNCP37191 BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités physiques pour tous	x 3 options	x 3 options	1-a,b,c	x	
RNCP37106 BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités de la forme option cours collectifs	X Option AGEE	X Option AGEE	1-b	x	
RNCP28573 / RNCP28557 / fiches RNCP spécifiques BPJEPS spécialité éducateur sportif et animateur toutes mentions				x	

Le contenu des titres, diplômes, certifications professionnelles indiqués dans le tableau ci-dessus donnant droit à l'équivalence d'un ou plusieurs blocs de compétences est indiqué en **annexe n°6** « *Contenu des titres, diplômes, certifications professionnelles donnant droit à l'équivalence d'un ou plusieurs blocs de compétences* ».

A noter que les blocs de compétences suivants sont de blocs de compétences transversaux à d'autres CQP de la branche du sport. Les CQP disposant d'un ou deux blocs transversaux permettent à leurs titulaires de disposer d'une équivalence sur ces blocs.

- « Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif »
- « Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives »

20.1 Modalités d'instruction

Les titres, diplômes, certifications professionnelles devront être justifiés par toute preuve d'acquisition.

Les équivalences ou dispenses d'épreuve seront étudiées à partir d'une comparaison des référentiels de compétences des certifications visées.

La conservation d'une copie dans le dossier du stagiaire sera présentée lors du jury plénier final

20.2 Décision et obtention du CQP ALS par équivalences ou dispenses d'épreuves

La validation des blocs de compétences permet d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP ALS conformément au titre V du présent règlement.

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des blocs de compétences acquis par le candidat est valable suivant la réglementation en vigueur. Les blocs de compétences acquis doivent figurer dans l'attestation délivrée par l'autorité certificatrice prévue à l'Article 25 « *Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du CQP ALS* » du présent règlement.

Article 21 – Reconnaissance de qualification

Les demandes de reconnaissance de qualification émanant des ressortissants de l'Union Européenne, concernant les fonctions relevant de l'art. L 212-1 du code du sport, peuvent faire l'objet d'un examen selon la procédure de reconnaissance instaurée par la CPNEF du Sport conformément à la réglementation en vigueur.

TITRE V : LES JURYS PLENIERS DE CERTIFICATION

Article 22 – Composition et compétences des jurys pléniers de la Branche Sport

22.1 Composition et désignation

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du CQP ALS.

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du/des délégué(s) et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.

Le délégué veillera à ce que sa représentation au sein du jury plénier permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.

Le jury plénier est présidé par le représentant du délégué qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

22.2. Compétences

Les jurys pléniers sont compétents au nom de la CPNEF Sport et de l'OC Sport, en sa qualité d'autorité certificatrice, pour la délivrance des CQP.

Pour ce faire, ils délibèrent au vu des résultats qui leurs sont soumis par le(s) délégué(s) pour l'attribution du CQP ALS toutes voies confondues à l'exception d'une reconnaissance de qualification pour les ressortissants de l'Union Européenne.

La délibération du jury retranscrite dans un procès-verbal, daté et signé par les membres présents, mentionne pour chaque candidat l'obtention totale, partielle ou le refus, ainsi que la voie qui a présidé à l'obtention des trois blocs de compétences constitutives du présent CQP.

Article 23 – Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs de compétences et du CQP ALS

La CPNEF Sport et l'OC Sport délivrent les certificats de qualification professionnelle ALS selon le modèle de parchemin sécurisé figurant dans **l'annexe n°7** « *Modèle de certificat de qualification professionnelle* » du présent règlement.

La CPNEF Sport via l'OC Sport dispose de la liste officielle des personnes certifiées.

La CPNEF Sport et l'OC Sport délivrent les attestations selon le modèle sécurisé figurant dans **l'annexe n°8** « *Modèle d'attestation d'acquisition d'unité de compétences* » du présent règlement.

La CPNEF Sport via l'OC Sport dispose de la liste officielle des personnes concernées.

Article 24 – Recours

En cas de litige relatif au CQP ALS, le demandeur peut former un recours dans les conditions prévues dans **l'annexe n°9** « *Voies de recours* » du présent règlement

Annexes au CQP ALS

Annexe n°1 : Grilles d'évaluation des blocs de compétences du CQP animateurs de loisir sportif	
Annexe n°2 : Grilles d'évaluation des prérequis techniques à l'entrée en formation	
Annexe n°3 : Grilles d'évaluation des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique	
Annexe n°4 : Livret de qualification	
Annexe n°5 : Livret 1 du dossier VAE et Livrets 2 du dossier VAE	
Annexe n°6 : Contenu des titres, diplômes, certifications professionnelles donnant droit à l'équivalence d'un ou plusieurs d'un bloc de compétences	
Annexe n°7 : Modèle de certificat de qualification professionnelle	
Annexe n°8 : Modèle d'attestation d'acquisition d'un ou plusieurs de compétences	
Annexe n°9 : Voies de recours	
Annexe complémentaire n°1 : « Convention de délégation »	
Annexe complémentaire n°2 : « Cahier des charges d'habilitation d'organisme de formation »	

Annexe n°1 : Grilles d'évaluation des blocs de compétences du CQP Animateurs de loisir sportif



CQP Activité Loisirs Sportifs option JSJO

Bloc de compétences 1 (BC1A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

Logo délégataire

Epreuve 1

Identité du candidat : Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/>	Modalités de l'épreuve 1-bloc 1a : Date : <input type="text"/> Lieu de l'épreuve : <input type="text"/>	Heure de début : <input type="text"/> Heure de fin : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Epreuve initiale <input type="checkbox"/> Epreuve de rattrapage <input checked="" type="radio"/> Présentiel <input type="radio"/> Distanciel
--	--	--	--

Rappel des modalités d'évaluation :

Épreuve 1-bloc 1a

Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances **d'initiation et d'apprentissage** de loisir sportif à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition par le certificateur. Ce cycle de séances **d'initiation et d'apprentissage** peut porter sur un projet d'animation de loisir sportif réalisé ou sur un projet en cours de réalisation.

Le candidat et/ou l'organisme de formation s'assure de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation de 4 séances **d'initiation et d'apprentissage** consécutives de ce cycle, 15 jours calendaires avant l'épreuve de mise en situation. La famille d'activités présentée lors de l'épreuve 2 est mentionnée dans ce document. Le candidat sera alors interrogé lors de l'entretien sur la 3^{ème} famille d'activité.

Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.

L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 10 heures)

Entretien à partir du document de présentation du cycle

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du Cycle de loisir sportif dans l'option choisie (durée 20 minutes maximum, dont 10 minutes maximum de questionnement sur le cycle, suivi d'un questionnement d'ouverture sur une 3^{ème} famille d'activité différente de l'animation et du cycle présent dans le document dans la limite de 10 minutes)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).

Bloc de compétences 1 (BC1A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition		
REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION CRITÈRES D'ÉVALUATION	Commentaires des évaluateurs
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition		
C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</p> <p>INDICATEURS Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...) Les attentes et motivations des participants sont formulées Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire) Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap</p>	
C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</p> <p>INDICATEURS Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...) Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité</p>	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition		
C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réaliser d'un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</p> <p>INDICATEURS Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées. Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, , identifications des dangers et facteurs de risque potentiels, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée..</p>	

<p>C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage adaptés à la pratique de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées</i> <i>Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.</i></p>	
<p>A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</p>		
<p>C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente un cycle de 4 séances minimum en vue d'assurer la progression des participants</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)</i> <i>Les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des de randonnée de proximité et d'orientation tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés</i> <i>Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)</i> <i>La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est explicitée</i> <i>Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire)</i> <i>Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition tiennent compte des caractéristiques des infrastructures et/ou du site d'accueil des activités</i></p>	
<p>C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les grilles de 4 séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont formalisées par écrit</i> <i>Les objectifs de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont cohérents avec ceux du cycle de séances</i> <i>La courbe de séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée</i> <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition proposée tiennent compte du temps disponible</i> <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique.</i> <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants</i> <i>Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i> <i>Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés</i></p>	
<p>C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les grilles de 4 séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les grilles de séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont formalisées par écrit</i> <i>Les objectifs de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont cohérents avec ceux du cycle de séances</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé</p> <p><input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>

<p>des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci</p>	<p><i>La courbe de séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée</i> <i>Les grilles de séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition proposée tiennent compte du temps disponible</i> <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique.</i> <i>Les grilles de séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants</i> <i>Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i> <i>Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés</i></p>	
<p>C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en vue d'y proposer des modifications ou ajustements</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité</i> INDICATEURS <i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées</i> <i>Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP ALS option JSJO sont explicitées.</i> <i>Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés</i> <i>Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)</i></p>	

Résultats épreuve 1-bloc 1a : Bloc de compétences 1 (BC1a) : « Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition »

Compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /2

Rappel : 1 compétence sécurité non maîtrisée est éliminatoire.

Commentaires : épreuve 1 bloc 1a

- Épreuve 1 du bloc 1a validée**
 Epreuve 1 du bloc 1a non validée

Rappel l'épreuve est validée si l'ensemble des compétences est acquis

Nom et prénom de l'évaluateur 1 :

Signature :

Nom et prénom de l'évaluateur 2 :

Signature :

Bloc de compétences 1 (BC1A) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition
Epreuve 2

Identité du candidat : Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/>	Modalités de l'épreuve 2- bloc 1a : Date : <input type="text"/> Lieu de l'épreuve : <input type="text"/>	Heure de début : <input type="text"/> Heure de fin : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Epreuve initiale <input type="checkbox"/> Epreuve de rattrapage
--	---	--	---

**Rappel des modalités d'évaluation :
 Épreuve 2-bloc 1a**
Animation de la séance

Le candidat prépare (en amont des évaluations) et anime le jour de l'évaluation une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants. **La famille d'activité de la séance doit être différente** de celle déposée dans le document de présentation de cycles.

Le public est défini par le centre de formation agréé.

Entretien sur la séance

Les évaluateurs observent le candidat au cours de l'animation de la séance et entretiennent le candidat individuellement sur la séance (durée 20 minutes maximum, dont 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses dans la limite des 20 minutes)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).

Bloc de compétences 1 (BC1a) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION CRITÈRES D'ÉVALUATION	Commentaires des évaluateurs
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition		
C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition INDICATEURS Le matériel défectueux est écarté La quantité de matériel disponible est adaptée La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel	

<p>C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition pour la mise en œuvre de la séance</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est prévu</i> <i>L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance</i> <i>Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont réalisées lorsque nécessaire</i></p>	
<p>A.1.5 – Accueil des participants à une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</p>		
<p>C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe du déroulement de la séance et des objectifs fixés</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance</i> <i>Les objectifs et le déroulement de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)</i> <i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.</i> <i>Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.</i> <i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap</i> <i>La tenue des participants est vérifiée en début de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)</i></p>	
<p>C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sans risque identifié</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les participants en situation de handicap ou avec des difficultés spécifiques sont identifiés</i> <i>La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...)</i> « <i>Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé</p> <p><input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>

A.1.6 – Animation d'une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition		
<p>C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les consignes nécessaires à la réalisation de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)</i> <i>Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i> <i>Le vocabulaire spécifique à de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition est explicité</i> <i>Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)</i> <i>Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits</i> <i>La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance</i></p>	
<p>C.1.6.2 – Conduire une séance afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques aux jeux sportifs et d'opposition</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat met en œuvre une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition avec toutes ses composantes attendues</i></p> <p>INDICATEURS <i>L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée</i> <i>Les caractéristiques de l'espace de pratique de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition sont prises en compte (intérieur / extérieur)</i> <i>L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée</i> <i>Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié</i> <i>L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée</i> <i>Les caractéristiques de l'espace de pratique de jeux sportifs et jeux d'opposition sont prises en compte (intérieur / extérieur)</i> <i>L'adaptation des stratégies en fonction des rôles et statuts (en tant qu'attaquant ou défenseur, partenaire, adversaire, arbitre, ...) est explicitée aux participants</i> <i>L'utilisation d'un objet médian (ballon, raquette, kimono, ...) est pertinente compte tenu des objectifs de la séance</i> <i>L'utilisation du matériel au cours de la séance est argumentée</i> <i>Les techniques et stratégies d'échange, de coopération, d'évitement, d'opposition sont explicitées aux participants</i> <i>Les techniques de marquage de points, de définition de la cible sont exploitées au cours de la séance</i> <i>Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est évalué</i> <i>L'espace et le matériel à disposition sont utilisés de manière adaptée</i> <i>Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants</i> <i>Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées</i> <i>Les situations à risque ou d'incident sont anticipées</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé</p> <p><input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>
<p>C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i> <i>Les participants sont observés au cours de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i> <i>Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés</i> <i>Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance</i> <i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées</i> <i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du candidat</i> <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition</i></p>	

<p>C.1.6.4 – Observer les comportements des participants afin d’adapter le déroulement d’une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants</i> <i>Des critères d’observations des participants sont présentés</i> <i>Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés</i> <i>Les adaptations à apporter pour transposer l’animation dans le domaine de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition sur au moins un autre type de publics et une autre famille d’activités sont explicitées</i></p>	
<p>A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers</p>		
<p>C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d’une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition afin de les rendre explicites en s’assurant de leur bonne compréhension</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s’assurant de leur bonne compréhension</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les modalités d’utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i> <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé</p> <p><input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>
<p>C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s’assurant de leur respect tout au long d’une séance afin de garantir une pratique de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s’assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d’une séance</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les zones d’évolution sont sécurisées</i> <i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i> <i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i> <i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l’activité</i> <i>La conduite de l’activité est adaptée aux risques identifiés</i> <i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i> <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé</p> <p><input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>
<p>A.1.8 – Réalisation d’une évaluation d’une séance et d’un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition</p>		
<p>C.1.8.1 – Analyser le déroulement d’une séance et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d’y apporter des améliorations</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition</i> <i>Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition</i> <i>L’atteinte des objectifs de la séance et du cycle est mesurée en s’appuyant sur des critères objectivables</i></p>	
<p>C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition pour y proposer des pistes d’améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des pistes d’amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils d’évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition sont identifiés</i> <i>Les propositions d’ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition et des constats effectués au cours de l’animation</i></p>	

Résultats épreuve 2-bloc 1a : Bloc de compétences 1 (BC1a) : « Préparation et animation de cycles de séances d’initiation et d’apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d’opposition »

Épreuve 2 du bloc 1 validée

Compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /5

Rappel : 1 compétence sécurité non maîtrisée est éliminatoire.

Commentaires : épreuve 2 bloc 1a (compléter obligatoirement si non validée : se référer aux indicateurs et exprimer les raisons de l'échec de manière explicite et circonstanciée)

Epreuve 2 du bloc 1 non validée

Rappel l'épreuve est validée si l'ensemble des compétences est acquis

Nom et prénom de l'évaluateur 1 :

Signature :

Nom et prénom de l'évaluateur 2 :

Signature :

Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1a) : « Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition »

Identité du candidat : Nom et Prénom :

Epreuve 1 :

- Validée
- Non validée

Epreuve 2 :

- Validée
- Non validée

Compétences sécurité évalués positivement (compétences grisées) : /4

Rappel : 1 compétence sécurité non maîtrisée est éliminatoire.

Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1a) : « Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition »

- Favorable
- Défavorable

Nom et prénom du coordonnateur ou responsable de la formation :

Signature :

Commentaires : (indiquer les circonstances de l'échec de manière explicite et circonstanciée)



CQP Activité Loisirs Sportifs option AGEE

Bloc de compétences 1 (BC1B) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression

Logo délégataire

Epreuve 1

Identité du candidat : Nom : Prénom : 	Modalités de l'épreuve 1-bloc1b : Date : Lieu de l'épreuve : 	Heure de début : Heure de fin : 	<input type="checkbox"/> Epreuve initiale <input type="checkbox"/> Epreuve de rattrapage <input checked="" type="radio"/> Présentiel <input type="radio"/> Distanciel
--	---	--	---

Rappel des modalités d'évaluation :

Épreuve 1-bloc 1b

Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances **d'initiation et d'apprentissage** de loisir sportif à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition par le certificateur. Ce cycle de séances **d'initiation et d'apprentissage** peut porter sur un projet d'animation de loisir sportif réalisé ou sur un projet en cours de réalisation.

Le candidat et/ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation de 4 séances d'initiation et d'apprentissage consécutives de ce cycle, 15 jours calendaires avant l'épreuve de mise en situation. La famille d'activités présentée lors de l'épreuve 2 est mentionnée dans ce document. Le candidat sera alors interrogé lors de l'entretien sur la 3^{ème} famille d'activité.

Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.

L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 10 heures)

Entretien à partir du document de présentation du cycle

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du Cycle de loisir sportif Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du Cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (durée 20 minutes maximum, dont 10 minutes maximum de questionnement sur le cycle, suivi d'un questionnement d'ouverture sur une 3^{ème} famille d'activité différente de l'animation et du cycle présent dans le document dans la limite de 10 minutes)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).

Bloc de compétences 1 (BC1B) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression		
REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION CRITÈRES D'ÉVALUATION	Commentaires des évaluateurs
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à une séance ou à un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression		
C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)</i> <i>Les attentes et motivations des participants sont formulées</i> <i>Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap</i> <i>L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire)</i> <i>Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap</i></p>	
C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)</i> <i>Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés</i> <i>Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité</i></p>	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression		
C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réaliser d'un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.</i> <i>Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, identifications des dangers et facteurs de risque potentiels, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée.</i></p>	
C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage adaptés à la pratique de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées</i> <i>Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.</i></p>	
C.1.3.1 –Elaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage afin d'assurer une	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente un cycle de 4 séances en vue d'assurer la progression des participants</i></p>	

<p>progression des participants de loisir sportif dans le domaine activités gymniques d'entretien et d'expression en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap .</p>	<p>INDICATEURS <i>Le cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances)</i> <i>Les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés</i> <i>Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap)</i> <i>La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de loisir sportif dans le domaine activités gymniques d'entretien et d'expression est explicitée</i> <i>Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire)</i> <i>Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de loisir sportif dans le domaine activités gymniques d'entretien et d'expression tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités</i></p>	
<p>A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</p>		
<p>C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les grilles de 4 séances et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</i> INDICATEURS <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont formalisées par écrit</i> <i>Les objectifs de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont cohérents avec ceux du cycle de séances</i> <i>La courbe de séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée</i> <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression proposée tiennent compte du temps disponible</i> <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique.</i> <i>Les grilles de séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants</i> <i>Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i> <i>Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés</i></p>	

<p>C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP ALS option AGEE sont explicitées. Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé</p> <p><input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>
<p>C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en vue d'y proposer des modifications ou ajustements</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables) Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est explicitée</i></p>	
<p>Résultats épreuve 1-bloc 1b : Bloc de compétences 1 (BC1B) : « Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression »</p> <p>Compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : <input type="checkbox"/> /2</p> <p><i>Rappel : 1 compétence sécurité non maîtrisée est éliminatoire.</i></p> <p>Commentaires : épreuve 1 bloc 1B (Compléter obligatoirement si non validée : se référer aux indicateurs et exprimer les raisons de l'échec de manière explicite et circonstanciée)</p>		<p><input type="checkbox"/> Épreuve 1 du bloc 1B validée</p> <p><input type="checkbox"/> Epreuve 1 du bloc 1B non validée</p> <p><i>Rappel l'épreuve est validée si l'ensemble des compétences est acquis</i></p> <p>Nom et prénom de l'évaluateur 1 : Signature :</p> <p>Nom et prénom de l'évaluateur 2 : Signature :</p>

Epreuve 2

Identité du candidat : Nom : <input style="width: 90%; height: 20px;" type="text"/> Prénom : <input style="width: 90%; height: 20px;" type="text"/>	Modalités de l'épreuve 2-bloc1b : Date : <input style="width: 90%; height: 20px;" type="text"/> Lieu de l'épreuve : <input style="width: 90%; height: 20px;" type="text"/>	Heure de début : <input style="width: 90%; height: 20px;" type="text"/> Heure de fin : <input style="width: 90%; height: 20px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/> Epreuve initiale <input type="checkbox"/> Epreuve de rattrapage
--	---	--	---

Rappel des modalités d'évaluation :
Épreuve 2-bloc1b

Entretien individuel sur la séance par deux évaluateurs (durée 20 minutes maximum, 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses sur le temps restant)

Animation de la séance

Le candidat prépare (en amont des évaluations) et anime le jour de l'évaluation une séance de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants. **La famille d'activité de la séance doit être différente** de celle déposée dans le document de présentation de cycles.

Le public est défini par le centre de formation agréé.

Entretien sur la séance

Les évaluateurs observent le candidat au cours de l'animation de la séance et entretiennent le candidat individuellement sur la séance (durée 20 minutes maximum, dont 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses dans la limite des 20 minutes)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (Voir règlement général du CQP).

Bloc de compétences 1 (BC1B) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression		
REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION CRITÈRES D'ÉVALUATION	Commentaires des évaluateurs
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression		
C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie et met en place le matériel nécessaire à sa séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i> INDICATEURS <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i>	

tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	<i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i>	
C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression pour la mise en œuvre de la séance	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i> INDICATEURS <i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est prévu L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont réalisées lorsque nécessaire</i>	
A.1.5 – Accueil des participants à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression		
C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe du déroulement de la séance et des objectifs fixés</i> INDICATEURS <i>Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance Les objectifs et le déroulement de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...) Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance. Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension. Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap La tenue des participants est vérifiée en début de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)</i>	
C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sans risque identifié	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i> INDICATEURS <i>Les participants en situation de handicap ou avec des difficultés spécifiques sont identifiés La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) « Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées</i>	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
A.1.6 – Animation d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression		
C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance</i> INDICATEURS <i>Les consignes nécessaires à la réalisation de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...) Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression Le vocabulaire spécifique au loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression est explicité Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)</i>	

	<p><i>L' "effet miroir" est pris en compte dans les explications et les démonstrations réalisées en fonction de la configuration de la salle</i></p> <p><i>Le langage non verbal est utilisé dans les explications données aux participants lorsque nécessaire</i></p> <p><i>Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits</i></p> <p><i>La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance</i></p> <p><i>Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits</i></p> <p><i>La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance</i></p>	
<p>C.1.6.2 – Conduire une séance afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques aux activités gymniques d'entretien et d'expression</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE</p> <p><i>Le candidat met en œuvre une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression avec toutes ses composantes attendues</i></p> <p>INDICATEURS</p> <p><i>Les techniques de base et les exigences de l'activité sont explicitées aux participants de manière compréhensible (vocabulaire adapté, ...)</i></p> <p><i>Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié</i></p> <p><i>Les postures, les placements et les principes des groupes musculaires sont pris en compte dans les mouvements présentés</i></p> <p><i>Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants</i></p> <p><i>Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration</i></p> <p><i>La technique de mise en mouvement du corps (avec ou sans musique) est argumentée</i></p> <p><i>La relation musique / mouvement ou le choix d'une non-utilisation de la musique est argumenté(e)</i></p> <p><i>L'utilisation de matériel et les éventuels changements de matériels au cours de la séance sont argumentés</i></p> <p><i>L'espace (intérieur, extérieur) et le matériel à disposition sont utilisés de manière adaptée</i></p> <p><i>Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés</i></p> <p><i>Les situations à risque ou d'incident sont anticipés</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé</p> <p><input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>
<p>C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE</p> <p><i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i></p> <p>INDICATEURS</p> <p><i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p> <p><i>Les participants sont observés au cours de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p> <p><i>Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés</i></p> <p><i>Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance</i></p> <p><i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées</i></p> <p><i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du candidat</i></p> <p><i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p>	
<p>C.1.6.4 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE</p> <p><i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i></p> <p>INDICATEURS</p> <p><i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants</i></p> <p><i>Des critères d'observations des participants sont présentés</i></p> <p><i>Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés</i></p> <p><i>Les adaptations à apporter à la séance des activités gymniques d'entretien et d'expression pour une animation à distance (synchrone) sont explicitées et pertinentes</i></p> <p><i>Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées</i></p>	

A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers		
<p>C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i> <i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé</p> <p><input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>
<p>C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance afin de garantir une pratique de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les zones d'évolution sont sécurisées</i> <i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i> <i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i> <i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité</i> <i>La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés</i> <i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i> <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé</p> <p><input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>
A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression		
<p>C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i> <i>Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression</i> <i>L'atteinte des objectifs de la séance et du cycle est mesurée en s'appuyant sur des critères objectivables</i></p>	
<p>C.1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression sont identifiés</i> <i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression et des constats effectués au cours de l'animation</i></p>	

Résultats épreuve 2 : Bloc de compétences 1 (BC1b) : « Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression »

Compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /5

Rappel : 1 compétence sécurité non maîtrisée est éliminatoire.

Commentaires : épreuve 2 bloc 1b (Compléter obligatoirement si non validée : se référer aux indicateurs et exprimer les raisons de l'échec de manière explicite et circonstanciée)

- Épreuve 2 du bloc 1b validée
 Epreuve 2 du bloc 1b non validée

Rappel l'épreuve est validée si l'ensemble des compétences est acquis

Nom et prénom de l'évaluateur 1 :

Signature :

Nom et prénom de l'évaluateur 2 :

Signature :

Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1b) : « Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression »

Identité du candidat : Nom et Prénom :

Epreuve 1 :

- Validée
 Non validée

Epreuve 2 :

- Validée
 Non validée

Compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /4

Rappel : 1 compétence sécurité non maîtrisée est éliminatoire.

Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1b) : « Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression »

- Favorable
 Défavorable

Nom et prénom du coordonnateur ou responsable de la formation :

Signature :

Commentaires : (indiquer les circonstances de l'échec de manière explicite et circonstanciée)



CQP Activité Loisirs Sportifs option ARPO

Logo délégataire

Bloc de compétences 1 (BC1C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation

Epreuve 1

Identité du candidat : Nom : <input type="text"/> <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/> <input type="text"/>	Modalités de l'épreuve 1-bloc 1c : Date : <input type="text"/> <input type="text"/> Lieu de l'épreuve : <input type="text"/> <input type="text"/>	Heure de début : <input type="text"/> <input type="text"/> Heure de fin : <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Epreuve initiale <input type="checkbox"/> Epreuve de rattrapage <input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> Distanciel
--	--	--	---

Rappel des modalités d'évaluation : Épreuve 1-bloc 1c

Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif à partir de son terrain de stage en utilisant une trame mise à disposition par le certificateur. Ce cycle de séances d'initiation et d'apprentissage peut porter sur un projet d'animation de loisir sportif réalisé ou sur un projet en cours de réalisation.

Le candidat et/ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation de 4 séances d'initiation et d'apprentissage consécutives de ce cycle, 15 jours calendaires avant l'épreuve de mise en situation. L'activité présentée lors de l'épreuve 2 est mentionnée dans ce document. Le candidat sera alors interrogé lors de l'entretien sur une 3^{ème} activité.

Les évaluateurs examinent le projet du candidat en amont des évaluations.

L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 55 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec un minimum de 10 heures).

Entretien à partir du document de présentation du cycle

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation sur les 4 séances du Cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation (durée 20 minutes maximum, dont 10 minutes maximum de questionnement sur le cycle, suivi d'un questionnement d'ouverture sur une 3^{ème} activité différente de l'animation et du cycle présent dans le document dans la limite de 10 minutes)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).

Bloc de compétences 1 (BC1C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation		
REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION CRITERES D'EVALUATION	Commentaires des évaluateurs
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à une séance ou à un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation		
C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...)</i> <i>Les attentes et motivations des participants sont formulées</i> <i>Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap</i> <i>L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. (si nécessaire)</i> <i>Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap</i></p>	
C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin d'élaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...)</i> <i>Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés</i> <i>Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité</i></p>	
A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation		
C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réaliser d'un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en tenant compte des ressources, du matériel, des sites de pratique disponibles et des contraintes de la structure	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.</i> <i>Le site de pratique est décrit (réglementation particulière éventuelle, zone de pratique, identifications des dangers et facteurs de risque potentiels, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée.</i></p>	
C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation et d'apprentissage adaptés à la pratique de loisir	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat énumère les informations relatives au projet de la structure en vue de définir les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le projet / les attentes de la structure est identifié / sont identifiées</i> <i>Le projet / les attentes de la structure est pris / sont prises en compte pour définir les objectifs du cycle de séances.</i></p>	

sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation		
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation		
C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation et d'apprentissage afin d'assurer une progression des participants de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente un cycle de 4 séances minimum en vue d'assurer la progression des participants</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances) Les objectifs du cycle de loisir sportif dans le domaine des de randonnée de proximité et d'orientation tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap) La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est explicitée Le référentiel de niveau de pratique est utilisé (si nécessaire) Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation tiennent compte des caractéristiques des infrastructures et/ou du site d'accueil des activités</i></p>	
C.1.3.2 Analyser les contraintes liées au temps, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les grilles de 4 séances minimum et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont formalisées par écrit Les objectifs de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont cohérents avec ceux du cycle de séances La courbe de séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation proposée tiennent compte du temps disponible Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation proposées tiennent compte du lieu utilisé pour la pratique (accessibilité du lieu, réglementations éventuelles en vigueur, intérêts éducatifs). Les grilles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation proposées tiennent compte du nombre et des caractéristiques des participants Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés</i></p>	
C.1.3.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement,)</i></p>	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé

	<p>Le parcours prévisionnel ou la zone d'évolution ont été repérés. Les moyens de prévenir les secours sont identifiés et adaptés en fonction de ce parcours ou de cette zone d'évolution.</p> <p>En fonction des aléas inhérents, notamment météorologiques, à une pratique physique d'itinérance, quel que soit le support, une ou des propositions alternative(s) est (sont) prévu(es).</p>	
<p>C.1.3.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en vue d'y proposer des modifications ou ajustements</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables)</i> <i>Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité</i> <i>La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est explicitée</i></p>	
<p>Résultats épreuve 1-bloc 1c : Bloc de compétences 1 (BC1) : « Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation »</p> <p>Compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : <input type="checkbox"/> /1 <i>Rappel : 1 compétence sécurité non maîtrisée est éliminatoire.</i></p> <p>Commentaires : épreuve 1 bloc 1c (Compléter obligatoirement si non validée : se référer aux indicateurs et exprimer les raisons de l'échec de manière explicite et circonstanciée)</p> <div data-bbox="85 679 1404 935" style="border: 1px solid black; height: 160px; width: 100%;"></div>		<p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Épreuve 1 du bloc 1c validée <input type="checkbox"/> Epreuve 1 du bloc 1c non validée </p> <p style="text-align: center;"><i>Rappel l'épreuve est validée si l'ensemble des compétences est acquis</i></p> <p>Nom et prénom de l'évaluateur 1 : _____ Signature : _____</p> <p>Nom et prénom de l'évaluateur 2 : _____ Signature : _____</p>

Bloc de compétences 1 (BC1C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation

Epreuve 2

Identité du candidat :	Modalités de l'épreuve 2 bloc 2c :	Heure de début :	<input type="checkbox"/> Epreuve initiale <input type="checkbox"/> Epreuve de rattrapage
Nom :	Date :		
Prénom :	Lieu de l'épreuve :	Heure de fin :	

Rappel des modalités d'évaluation : Épreuve 2 bloc 2c

Animation de la séance

Le candidat prépare (en amont des évaluations) et anime le jour de l'évaluation une séance de loisir sportif dans le domaine de l'option choisie par le candidat de 30 minutes (hors temps de préparation de matériel et accueil des participants réalisés en amont de la phase d'animation) auprès de 6 à 12 participants. L'activité de la séance doit être différente de celle déposée dans le document de présentation de cycles.

Le public est défini par le centre de formation agréé.

Entretien sur la séance

Les évaluateurs observent le candidat au cours de l'animation de la séance et entretiennent le candidat individuellement sur la séance (durée 20 minutes maximum, dont 5 minutes maximum de retour du candidat suivi de questions réponses dans la limite des 20 minutes)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).

Bloc de compétences 1 (BC1C) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION CRITÈRES D'ÉVALUATION	Commentaires des évaluateurs
A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation		
C.1.4.1 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel nécessaire à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en tenant compte des règles en vigueur pour une mise en activité sécurisée	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie et met en place, si besoin, le matériel nécessaire à sa séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> <i>Le candidat identifie et vérifie le matériel individuel de chaque participant</i> INDICATEURS <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i> <i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i> <i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i>	<input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé
C.1.4.2 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat prépare le matériel de sécurité nécessaire à sa séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i>	

<p>respect des exigences de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation pour la mise en œuvre de la séance</p>	<p>INDICATEURS <i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est prévu</i> <i>L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la séance</i> <i>Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile à de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont réalisées lorsque nécessaire</i></p>	
<p>A.1.5 – Accueil des participants à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</p>		
<p>C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en adaptant son discours afin de veiller à leur bonne compréhension avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accueille les participants avec bienveillance et informe du déroulement de la séance et des objectifs fixés</i> INDICATEURS <i>Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance</i> <i>Les objectifs et le déroulement de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...)</i> <i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance.</i> <i>Les informations sont comprises par les participants ou reprises différemment en cas de difficulté de compréhension.</i> <i>Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors de la séance notamment ceux en situation de handicap</i> <i>La tenue et le matériel individuel des participants sont vérifiés en début de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p>	
<p>C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques dans le but de s'assurer qu'ils puissent participer à une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sans risque identifié</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat identifie les participants ayant des besoins spécifiques et vérifie leur capacité à pratiquer du loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> INDICATEURS <i>Les participants en situation de handicap ou avec des difficultés spécifiques sont identifiés</i> <i>La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) «</i> <i>Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en raison de leurs besoins, maladies, blessures, handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées</i></p>	
<p>A.1.6 – Animation d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</p>		
<p>C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance</i> INDICATEURS <i>Les consignes nécessaires à la réalisation de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)</i> <i>Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Les modalités de communication sont variées et adaptées au public, au lieu et aux conditions de pratique (notamment météorologiques) de pratique</i> <i>Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> <i>Le vocabulaire spécifique à de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation est explicite</i> <i>Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)</i> <i>Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits</i> <i>La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance</i></p>	
<p>C.1.6.2 – Conduire une séance afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat met en œuvre une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation avec toutes ses composantes attendues</i> INDICATEURS</p>	

gestes, mouvements et techniques spécifiques des activités de randonnée de proximité et d'orientation.	<p><i>Les techniques de base et les exigences de l'activité sont explicitées aux participants de manière compréhensible (vocabulaire adapté, ...)</i> <i>Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié</i> <i>Le parcours proposé est adapté au public (niveau de difficulté, choix de l'itinéraire, identification d'un itinéraire bis, centres d'intérêt, ...).</i> <i>Les points d'intérêts naturels ou culturels sont signalés aux participants</i></p>	
C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation afin de veiller à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat accompagne les participants avec bienveillance dans leur épanouissement et autonomie</i> INDICATEURS <i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> <i>Les participants sont observés au cours de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> <i>Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés</i> <i>Les retours effectués aux participants sont exprimés avec bienveillance</i> <i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées</i> <i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l'expérience du candidat</i> <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l'accompagnement à la réalisation de l'activité de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i></p>	
C.1.6.4 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation</i> INDICATEURS <i>Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants</i> <i>Des critères d'observations des participants sont présentés</i> <i>Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés</i> <i>Les adaptations à apporter pour transposer l'animation dans le domaine de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation sur au moins un autre type de publics et une autre famille d'activités sont explicitées</i></p>	
A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers		
C.1.7.1 – Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension</i> INDICATEURS <i>Les objectifs et le déroulement de la séance (itinéraire, durée du parcours, niveau de difficulté, éventuelles difficultés sur le parcours, ...) sont présentés aux participants de manière compréhensible.</i> <i>La tenue des participants est vérifiée en début de séance des activités de randonnée de proximité et d'orientation (équipements de protection individuelle, tenue adaptée aux conditions climatiques, eau, sac à dos, ...)</i> <i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire</i> <i>Les techniques de propulsion, d'équilibre, de freinage et de direction nécessaires à une évolution sécurisée spécifiques à l'activité sont enseignées.</i> <i>Les techniques d'orientation, d'utilisation d'une carte, d'un GPS, de positionnement par rapport à l'environnement sont explicitées.</i> <i>L'évolution des conditions météorologiques sur le parcours sont prises en compte. Les bonnes pratiques sur les itinéraires sont respectées en vue de permettre la cohabitation des différentes pratiques (coureurs, cyclistes, marcheurs, chasseurs, ...).</i> <i>Les règles d'éco responsabilité sont rappelées aux participants.</i> <i>Le cas échéant, les règles de circulation et le code de la route sont respectés.</i> <i>Les techniques d'entretien de premier niveau du matériel sont présentées.</i> <i>Le candidat dispose du nécessaire de premiers secours.</i></p> <p><i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</i> <i>Un briefing de sécurité clair, complet est réalisé avant la mise en route de la séance de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation</i> <i>Le candidat s'assure que ce briefing sécurité a été compris par chacun des participants</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>

<p>C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s’assurant de leur respect tout au long d’une séance afin de garantir une pratique de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d’orientation</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat s’assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long de la séance</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire)</i> <i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique</i> <i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l’activité</i> <i>La conduite de l’activité est adaptée aux risques identifiés</i> <i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées</i> <i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé</p> <p><input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>
<p>A.1.8 – Réalisation d’une évaluation d’une séance et d’un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d’orientation</p>		
<p>C.1.8.1 – Analyser le déroulement d’une séance et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d’orientation en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d’y apporter des améliorations</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat produit une analyse objective de sa séance et de son cycle de séances</i></p> <p>INDICATEURS <i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d’orientation</i> <i>Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance et en fin de cycle de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d’orientation</i> <i>L’atteinte des objectifs de la séance et du cycle est mesurée en s’appuyant sur des critères objectivables</i></p>	
<p>C1.8.2. – Formuler des modifications ou des ajustements des séances et du cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d’orientation pour y proposer des pistes d’améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat propose des pistes d’amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les outils d’évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés</i> <i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d’orientation sont identifiés</i> <i>Les propositions d’ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d’orientation et des constats effectués au cours de l’animation</i></p>	

Résultats épreuve 2 bloc 2c : Bloc de compétences 1 (BC1c) : « Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation »

Compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /3

Rappel : 1 compétence sécurité non acquise est éliminatoire.

Commentaires : épreuve 2 bloc 1c (compléter obligatoirement si non validée : se référer aux indicateurs et exprimer les raisons de l'échec de manière explicite et circonstanciée)

- Épreuve 2 du bloc 1c validée
 Épreuve 2 du bloc 1c non validée

Rappel l'épreuve est validée si l'ensemble des compétences est acquis

Nom et prénom de l'évaluateur 1 :

Signature :

Nom et prénom de l'évaluateur 2 :

Signature :

Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1c) : « Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation »

Identité du candidat : Nom et Prénom :

Epreuve 1 :

- Validée
 Non validée

Epreuve 2 :

- Validée
 Non validée

Compétences sécurité évaluées positivement (compétences grisées) : /4

Rappel : 1 compétence sécurité non maîtrisée est éliminatoire.

Résultats : Bloc de compétences 1 (BC1c) : « Préparation et animation de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage de loisir sportif dans le domaine des activités de randonnée de proximité et d'orientation »

- Favorable
 Défavorable

Nom et prénom du coordonnateur ou responsable de la formation :

Signature :

Commentaires : (indiquer les circonstances de l'échec de manière explicite et circonstanciée)



CQP "Animateur Loisir Sportif"

Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Logo délégataire

Identité du candidat : Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/>	Modalités de l'épreuve : Date : <input type="text"/> Lieu de l'épreuve : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Epreuve initiale <input type="checkbox"/> Epreuve de rattrapage
Nom et prénom de l'évaluateur 1 : <input type="text"/>	Nom et prénom de l'évaluateur 2 : <input type="text"/>	

Rappel des modalités d'évaluation :

Il est demandé au candidat d'élaborer un document de présentation de son stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur.

Le candidat et/ou l'organisme de formation s'assurent de transmettre aux évaluateurs, un document de présentation du stage du candidat, 15 jours calendaires avant l'épreuve.

L'organisme de formation transmet 5 jours avant le jour de l'épreuve aux évaluateurs, le document justifiant d'à minima 25 heures d'alternance pour un stagiaire sans allègement. En cas d'allègement, les heures à justifier sont celles définies lors du positionnement (avec minimum de 7 heures).

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir du document de présentation (durée 20 minutes maximum dont 5 minutes de présentation de l'écrit par le candidat et 15 minutes de questions)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).

Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif		
Compétences attendues	Critères d'évaluation	Commentaires des évaluateurs
A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif		
C. 2.1.1 – Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique clairement sur sa structure et fait respecter les règles de vie</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés</i> <i>Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur</i> <i>Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur</i></p>	
C. 2.1.2 – Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat promeut les activités et événements de sa structure avec clarté</i></p> <p>INDICATEURS <i>Des informations sont communiquées aux publics accueillis (participants, famille, entourage, ...) de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...)</i> <i>Les informations délivrées sur les activités et événements sont fiables</i> <i>Les informations délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes</i> <i>La promotion des activités et des événements est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...)</i> <i>L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée</i> <i>Le candidat oriente les participants vers les différents modes de pratiques des activités de loisir sportif</i></p>	
C. 2.1.3 – Informer les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat communique avec les publics avec bienveillance et professionnalisme</i></p> <p>INDICATEURS <i>L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer</i> <i>La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...)</i> <i>Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)</i></p>	
A.2.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif		
C. 2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat planifie ses activités avec rigueur</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants</i> <i>Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires (matériel, ressources humaines, de pratique...) aux séances et activités sont prises en compte Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté</i></p>	
C.2.2.2 – Identifier la réglementation impactant ses activités pour organiser celles-ci en tout conformité.	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat cible les réglementations utiles à son activité</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, buvette...)</i> <i>Les administrations publiques sont identifiées</i> <i>Les éventuelles déclarations administratives sont connues</i></p>	
A.2.3 – Communication avec différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif		
C.2.3.1 – Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît et entretient de bonnes relations avec les autres usagers du lieu de pratique</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...)</i> <i>L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants</i> <i>Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises</i></p>	

<p>C.2.3.2 –Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat fournit des informations régulières aux responsables de sa structure</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés</i> <i>Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables</i> <i>Les retours des responsables de la structure sont pris en compte</i></p>	
<p>C.2.3.3 – Prévenir des situations d’incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d’agir en conséquence.</p>	<p>QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat maîtrise les procédures d’alerte concernant les situations d’incivilités, de violences et de discrimination dans le sport</i></p> <p>INDICATEURS <i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés</i> <i>Les situations potentielles de d’incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d’alerte en vigueur</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Maîtrisé <input type="checkbox"/> Non maîtrisé</p>

<p>Résultats : Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d’animation et d’encadrement physique et sportif</p> <p>Commentaires :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div> <p>Nombre d’items sécurité évalués positivement (compétences grisées) : <input type="checkbox"/> /1 <i>Rappel : 1 item sécurité non maîtrisé est éliminatoire.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> bloc 2 validée <input type="checkbox"/> bloc 2 non validé</p> <p><i>Rappel l’épreuve est validée si l’ensemble des compétences est acquis</i></p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	
	<p>Nom et prénom de l’évaluateur 1 :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <p>Signature :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>	<p>Nom et prénom de l’évaluateur 2 :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <p>Signature :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>



CQP "Animateur Loisir Sportif"

Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Logo délégataire

Identité du candidat : Nom : <input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>	Modalités de l'épreuve : Date : <input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/> Epreuve initiale <input type="checkbox"/> Epreuve de rattrapage
Prénom : <input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>	Lieu de l'épreuve : <input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>	
Nom et prénom de l'évaluateur 1 : <input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>	Nom et prénom de l'évaluateur 2 : <input style="width: 95%; height: 20px;" type="text"/>	

Rappel des modalités d'évaluation :

Il est demandé au candidat de présenter un projet professionnel à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur.

Les évaluateurs entretiennent le candidat individuellement à partir de la présentation du projet professionnel du candidat (durée 20 minutes maximum, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat, et 15 minutes maximum de questions réponses)

Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).

Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives		
Compétences attendues	Critères d'évaluation	Commentaires des évaluateurs
A.3.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer dans le domaine des activités physiques et sportives		
C.3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel.	QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît les principales sources d'information pour développer son projet professionnel</i> INDICATEURS <i>Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé, ...)</i> <i>Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (Ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand, ...)</i> <i>Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées</i>	



GRILLES D'ÉVALUATION DES PREREQUIS TECHNIQUES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION CQP ALS option JSJO *Annexe n°2.1*



L'obtention de l'attestation de réussite aux tests techniques est un prérequis technique préalable exigé à l'entrée dans le processus de formation. Cette attestation a une durée de validité équivalente au temps d'enregistrement de la certification au RNCP.

L'objectif est de vérifier le niveau de pratique sportive minimum requis dans l'option permettant d'atteindre les objectifs de la formation dans le temps imparti. Le contenu de ces tests techniques préalables à l'entrée en formation est spécifique à chaque option.

Modalités d'organisation du test technique pour l'option JSJO :

Suivre en pratique une séance d'1 heure comprenant :

- Un échauffement
- Un corps de séance
- Une phase de retour au calme

en lien avec l'option JSJO.

Les tests portent à minima sur 2 des 3 familles d'activités de l'option JSJO :

- Les activités physiques d'opposition,
- Les jeux de raquettes,
- Les jeux de ballons petits et grands terrains

La séance est d'un niveau « intermédiaire ».

Le stagiaire est évalué à partir des critères présentés dans la grille ci-après. Pour valider les tests techniques, le candidat à l'entrée en formation doit avoir obtenu à minima **10 points**.

Grille d'évaluation des tests techniques préalables à l'entrée en formation du CQP ALS option JSJO

Nom :
Activités proposées :
Activité 1 :

Prénom :
Activité 2 :

CRITERES	Niveau 1 (0 point / critère)	Niveau 2 (2 points / critère)	Niveau 3 (3 points / critère)
Engagement/Motivation	S'engage dans aucune activité. Plus de 4 arrêts durant la séance (1).	S'engage dans 1 activités à minima sur 2. Moins de 3 arrêts durant la séance (1).	Engagement sur l'ensemble de la séance. Suivi de la séance sans interruption
Gestion de l'effort	N'adapte pas ou peu l'intensité à ses capacités. Alterne des phases à haute intensité et des pauses pour récupérer. Essoufflement sévère (2)	Adapte parfois l'intensité à ses capacités. Met à profit les temps de pause. Essoufflement modéré.	Adapte l'intensité tout au long de la séance. Met à profit les temps de pause. Essoufflement léger. (3)
Condition physique globale	Difficulté à suivre physiquement l'ensemble de la séance. Récupération difficile entre les activités et les exercices. Essoufflement important. Rythme de réalisation bas et en décalage.	Réussit à suivre physiquement la séance avec parfois un peu de difficulté. Récupère au fur et à mesure. Essoufflement modéré. Rythme en baisse au fur et à mesure des répétitions.	Suit sans difficulté physique la séance. Peu d'essoufflement. Récupération rapide après l'effort. Rythme constant sur l'ensemble des répétitions.
Intégration des consignes/mise en action	Pas d'intégration des consignes ou temps de mise en action long entre transmission et réalisation de la consigne. Plusieurs interventions du formateur.	Temps de mise en action moyen entre transmission et réalisation de la consigne. Besoin d'une intervention du formateur.	Temps de mise en action immédiat entre la transmission et la réalisation de la consigne. Pas d'intervention du formateur.
Relation au groupe	Candidat isolé du groupe. Aucune relation ni interaction avec les autres participants .	Quelques interactions avec des personnes du groupe.	Au contact du groupe. Communication fluide avec les autres participants pendant et hors des temps de pratique.
Relation à l'autre (4) (si « activités physiques d'opposition »)	Reste à distance de son adversaire sans prendre d'initiative.	Entre en contact de manière épisodique avec son adversaire.	Saisit son adversaire, accepte le corps à corps.
Maîtrise technique et contrôle de l'engin (4) (si « jeux de raquettes »)	Ne parvient pas à engager l'échange.	Engage l'échange mais n'arrive pas à le maintenir.	Engage et maintient l'échange.
Participation à l'organisation collective du jeu (4) (si « jeux de ballons petits et grands terrains »)	Joueur peu impliqué, passif et peu disponible.	Joueur engagé mais en réaction plus qu'en anticipation.	Joueur ressource, organisateur et décisif.
	Sous-total 1	Sous-total 2	Sous-total 3

(1) Distinguer les arrêts liés à la motivation/démotivation de la personne, de ceux liés à la condition physique ou à la gestion de l'effort.

(2) Un fort essoufflement peut être un indicateur d'une mauvaise condition physique, mais aussi d'une mauvaise gestion de l'effort.

(3) Une personne ayant une bonne gestion de l'effort peut choisir de ralentir le rythme donné car il se connaît dans l'effort. Il peut pour autant ne pas avoir une bonne condition physique.

(4) Seules 2 activités sur les 3 familles d'activités JSJO sont proposées et servent de support d'évaluation du candidat.

Total de points :

Évaluateur 1 (Nom / prénom signature) :

Date :

Lieu :

GRILLES D'EVALUATION DES PREREQUIS TECHNIQUES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION CQP ALS option AGEE *Annexe n°2.2*

L'obtention de l'attestation de réussite aux tests techniques est un prérequis technique préalable exigé à l'entrée dans le processus de formation. Cette attestation a une durée de validité équivalente au temps d'enregistrement de la certification au RNCP.

L'objectif est de vérifier le niveau de pratique sportive minimum requis dans l'option permettant d'atteindre les objectifs de la formation dans le temps imparti. Le contenu de ces tests techniques préalables à l'entrée en formation est spécifique à chaque option.

Modalités d'organisation du test technique pour l'option AGEE :

Suivre en pratique une séance d'1 heure comprenant :

- Un échauffement
- Un corps de séance
- Une phase de retour au calme

en lien avec l'option AGEE.

Les tests portent à minima sur 3 des 4 familles d'activités de l'option l'AGEE :

- Les techniques cardio,
- Les techniques douces,
- Le renforcement musculaire,
- Les activités d'expression.

La séance est d'un niveau « intermédiaire » et se déroule entièrement ou en partie sur un fond musical.

Le stagiaire est évalué à partir des critères présentés dans la grille ci-après. Pour valider les tests techniques, le candidat à l'entrée en formation doit avoir obtenu à minima **10 points**.

Grille d'évaluation des tests techniques préalables à l'entrée en formation du CQP ALS option AGEE

Nom :

Prénom :

Activités proposées :

Activité 1 :

Activité 2 :

Activité 3 :

CRITERES	Niveau 1 (0 point / critère)	Niveau 2 (2 points / critère)	Niveau 3 (3 points / critère)
Engagement/Motivation	S'engage dans une seule activité. Plus de 4 arrêts durant la séance. (1)	S'engage dans 2 activités a minima sur 3. Moins de 3 arrêts durant la séance. (1)	Engagement sur l'ensemble de la séance. Suivi de la séance sans interruption.
Gestion de l'effort (2)	N'adapte pas ou peu l'intensité des activités à ses capacités. Alterne des phases à haute intensité et des pauses pour récupérer. Essoufflement sévère. (2)	Adapte parfois l'intensité de l'activité proposée à ses capacités. Met à profit les temps de pause. Essoufflement modéré.	Adapte tout au long de la séance l'intensité à l'activité proposée. Met à profit les temps de pause. Essoufflement léger. (3)
Condition physique globale	Difficulté à suivre physiquement l'ensemble de la séance. Récupération difficile entre les activités et les exercices. Essoufflement important. Rythme de réalisation bas et en décalage.	Réussit à suivre physiquement la séance avec parfois un peu de difficulté. Récupère au fur et à mesure. Essoufflement modéré. Rythme en baisse au fur et à mesure des répétitions.	Suit sans difficulté physique la séance. Peu d'essoufflement. Récupération rapide après l'effort. Rythme constant sur l'ensemble des répétitions.
Intégration des consignes/mise en action	Pas d'intégration des consignes ou temps de mise en action long entre transmission et réalisation de la consigne. Plusieurs interventions du formateur.	Temps de mise en action moyen entre transmission et réalisation de la consigne. Besoin d'une intervention du formateur.	Temps de mise en action immédiat entre la transmission et la réalisation de la consigne. Pas d'intervention du formateur.
Relation au groupe	Candidat isolé du groupe. Aucune relation ni interaction avec les autres participants	Quelques interactions avec des personnes du groupe.	Au contact du groupe. Communication fluide avec les autres participants pendant et hors des temps de pratique.
Relation musique / mouvement	Déplacements en décalage constant avec la musique.	Déplacements parfois en décalage avec la musique mais globalement synchronisés.	Déplacements synchronisés avec la musique.
Coordination motrice	Peu de coordination bras / jambes.	Difficultés à garder la coordination bras / jambes tout au long de la séance.	Bonne coordination bras / jambes.
Placement / posture	Placement perfectible sur la majorité des exercices proposés.	Bon placement sur la majorité des exercices. Le placement se déstructure dans l'effort.	Bon placement sur l'ensemble des répétitions des exercices, le placement est conservé dans l'effort.
	Sous-total 1	Sous-total 2	Sous-total 3

(1) Distinguer les arrêts liés à la motivation/démotivation de la personne, de ceux liés à la condition physique ou à la gestion de l'effort.

(2) Un fort essoufflement peut être un indicateur d'une mauvaise condition physique, mais aussi d'une mauvaise gestion de l'effort.

(3) Une personne ayant une bonne gestion de l'effort peut choisir de ralentir le rythme donné car il se connaît dans l'effort. Il peut pour autant ne pas avoir une bonne condition physique.

Total de points :

Date :

Lieu :

Évaluateur 1 (Nom / prénom signature) :

GRILLES D'EVALUATION DES PREREQUIS TECHNIQUES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION CQP ALS option ARPO Annexe n°2.3

L'obtention de l'attestation de réussite aux tests techniques est un prérequis technique préalable exigé à l'entrée dans le processus de formation. Cette attestation a une durée de validité équivalente au temps d'enregistrement de la certification au RNCP.

L'objectif est de vérifier le niveau de pratique sportive minimum requis dans l'option permettant d'atteindre les objectifs de la formation dans le temps imparti. Le contenu de ces tests techniques préalables à l'entrée en formation est spécifique à chaque option.

Modalités d'organisation du test technique pour l'option ARPO :

Réaliser dans un temps défini (*entre 1h et 1h30*), un parcours d'orientation :

pedestre, d'un dénivelé inférieur à 500 mètres et d'une distance entre 4 et 9 kms

ou à vélo d'un dénivelé inférieur à 600 mètres et d'une distance entre 25 et 40 kms

ou à roller d'un dénivelé entre 0 et 100 mètres et d'une distance entre 6 et 15 kms

Le test permettra d'évaluer la capacité du candidat à se situer sur un plan et à suivre un parcours imposé.

Le stagiaire est évalué à partir des critères présentés dans la grille ci-après. Pour valider les tests techniques, le candidat à l'entrée en formation doit avoir obtenu à minima **9 points**.

Grille d'évaluation des tests techniques préalables à l'entrée en formation du CQP ALS option ARPO

Nom :

Prénom :

CRITERES	Niveau 1 (0 point / critère)		Niveau 2 (2 points / critère)		Niveau 3 (3 points / critère)	
Engagement/motivation	S'engage faiblement pour réaliser le parcours.		S'engage modérément pour réaliser le parcours.		S'engage totalement pour réaliser le parcours.	
Gestion de l'effort	Ne gère pas son effort pour durer, contraint de faire de nombreuses pauses pour récupérer. Essoufflement sévère (1)		Adapte son rythme de déplacement pour réaliser le parcours en mettant à profit les temps de pause. Essoufflement modéré.		Gère facilement son effort pour réaliser le parcours. Essoufflement léger (2).	
Condition physique globale	Récupération insuffisante amenant une interruption importante durant le parcours.		Récupération suffisante permettant de réaliser le parcours.		Récupération optimale et facilitante pour la réalisation du parcours.	
Intégration des consignes/mise en action	Pas d'intégration des consignes ou temps de mise en action long entre transmission et réalisation de la consigne. Plusieurs interventions du formateur.		Temps de mise en action moyen entre transmission et réalisation de la consigne. Besoin d'une intervention du formateur.		Temps de mise en action immédiat entre la transmission et la réalisation de la consigne. Pas d'intervention du formateur.	
Relation au groupe	Aucune relation ni interaction avec les autres participants.		Interaction régulière avec le groupe.		Communication fluide avec les autres participants pendant et hors des temps de pratique.	
Utilisation d'un plan ou d'une boussole ou d'un autre système de navigation	Ne fait pas le lien entre la carte et le terrain, ne se situe pas dans l'environnement traversé. Ne sait pas s'orienter.		Se déplace approximativement, quitte parfois momentanément le parcours. Se repère partiellement. Ne sait pas calculer l'azimut.		Anticipe, prend des indices dans l'environnement et se déplace sans difficulté en faisant le lien entre le terrain et la carte. Lit les traversées de route et les dénivelés. Utilise le nord/sud et les azimuts	
Gestion du temps	Ne parvient pas à finir le parcours dans le temps maximum imparti.		Réalise le parcours dans le temps imparti malgré avoir rencontré des difficultés.		Réalise le parcours facilement dans le temps imparti.	
	Sous-total 1		Sous-total 2		Sous-total 3	

(1) Un fort essoufflement peut être un indicateur d'une mauvaise condition physique, mais aussi d'une mauvaise gestion de l'effort.

(2) Une personne ayant une bonne gestion de l'effort peut choisir de ralentir le rythme donné car il se connaît dans l'effort. Il peut pour autant ne pas avoir une bonne condition physique.

Total de points :

Date :

Lieu :

Evaluateur 1 (Nom / prénom signature) :

GRILLE D'ÉVALUATION DES EXIGENCES PRÉALABLES A LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE - CQP ALS

Annexe n° 3

Nom et prénom du stagiaire :

Organisme de formation :

Date des EPMS :

Option :

Activité présentée :

Passage Initial

Rattrapage

Critères – Exigences Préalable	Acquis	Non-Acquis
Vérifier que l'environnement et l'espace de pratique ne présentent pas de danger		
Vérifier que le matériel utilisé ne présente pas de risque pour les pratiquants		
Donner les consignes de sécurité en relation avec l'exercice ou la situation pédagogique proposée		
Formuler des consignes claires aux participants lors de la présentation de la situation pédagogique		
Vérifier la bonne compréhension des consignes données en observant la mise en action des participants et intervenir le cas échéant		
Se positionner et se déplacer dans l'environnement de pratique pour voir et être vu des pratiquants lors de la séance d'activité		

Le stagiaire doit valider 5 critères sur les 6 dont les 4 incontournables (cases grisées).

Évaluateur (*Nom/prénom/Signature*) :



Certificat de qualification professionnelle Animateur Loisir Sportif

Accès par la Validation des Acquis de l'Expérience Livret 2 : Dossier d'expérience du candidat

Nom du candidat :
Prénom du candidat :
Numéro d'identifiant (communiqué lors de la recevabilité du dossier VAE) :

Cochez l'option choisie :

- Jeux sportifs et jeux d'opposition (JSJO)
- Activités gymniques d'entretien et d'expression (AGEE)
- Activités de randonnée de proximité et d'orientation (ARPO)

SOMMAIRE

[I - INTRODUCTION](#) _____ 11

[II - DESCRIPTIF DE VOTRE EXPERIENCE](#) 12

[Bloc de compétences 1 - Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif](#) _____ 12

[Bloc de compétences 2 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif](#) 13

[Bloc de compétences 3 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives](#) 14

[III - LISTE DES ANNEXES JOINTES AU DOSSIER](#) _____ 15

[IV - REFERENTIEL DU CQP ALS](#) 16

I - INTRODUCTION

Ce dossier a pour objectif de vous permettre de **présenter votre expérience** en vue de **l'obtention du CQP ALS** par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience. Il s'agit pour vous de **mettre en valeur vos compétences** dans les domaines en lien avec le contenu du CQP :

- préparation et animation de séances de loisir sportif,
- organisation, information et communication autour des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
- conduite de votre parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives.

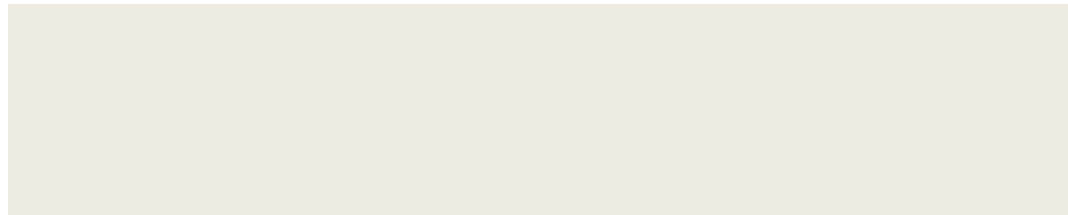
Le jury cherche à trouver dans votre dossier des indicateurs qui montrent que vous maîtrisez les compétences d'Animateur Loisir Sportif. Au-delà de la simple description des situations, vous devez faire émerger les **compétences** que vous avez mises en œuvre, votre **savoir-faire**, la manière dont vous avez **procédé en situation**.

Pour répondre aux questions qui vous sont posées, utilisez la **1ère personne du singulier**. Insistez sur **ce que vous avez réalisé vous-même**, sur votre implication personnelle. Ce document sera d'autant plus parlant et agréable à consulter que vous apporterez des **exemples précis et détaillés** d'actions que vous avez réalisées. Utilisez plutôt le **temps présent** pour la rédaction (« je réalise » plutôt que « j'ai réalisé »)

Pour illustrer votre propos, vous êtes invité à joindre des documents en lien direct avec la pratique décrite, soit parce que vous les avez conçus, soit parce que vous avez contribué pleinement à leur réalisation (fiche séance, support d'information, réalisation personnelle, etc.).

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Il s'agit de mieux comprendre votre expérience. N'hésitez-pas à vous exprimer !

Une fois réalisé, veuillez adresser ce dossier à :



Vous serez ensuite invité à participer à un entretien d'évaluation, en présence de deux évaluateurs. Veillez à conserver un double de ce dossier et à le relire en amont de l'entretien avec les évaluateurs.

II – DESCRIPTIF DE VOTRE EXPERIENCE

Bloc de compétences 1 - Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif

Décrivez et analysez **de manière précise** une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez :

- Préparé un cycle de séances d'animation
- Préparé une séance d'animation
- Animé une séance d'animation
- Evalué une séance et un cycle d'animation

Dans les expériences, à minima 2 familles d'activités physiques et sportives **de l'option que vous sollicitez** doivent apparaître.

Pour rappel, les options du CQP et les familles d'activités associées sont les suivantes :

	Jeux sportifs et jeux d'opposition (JSJO)	Activités gymniques d'entretien et d'expression (AGEE)	Activités de randonnée de proximité et d'orientation (ARPO)
Familles d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - Arts et éducation par les activités physiques d'opposition - Jeux de raquettes - Jeux de ballons, petits et grands terrains 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques cardio - Renforcement musculaire - Techniques douces - Activités d'expression 	<ul style="list-style-type: none"> - Vélo loisir - Randonnée pédestre avec ou sans matériel - Roller - Orientation

Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez :



- | Repéré les **caractéristiques de vos pratiquants** (les attentes, les besoins, le niveau de pratique, les motivations), y compris leurs besoins spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes souffrant de pathologies, de blessures, ...)
- | Repéré les **ressources nécessaires** à la réalisation du cycle et des séances d'animation au sein de la structure (ressources humaines, matérielles, ...)
- | Pris en compte les **objectifs / le projet de la structure**, les **caractéristiques des participants** et les **objectifs de progression** et de sécurité pour **concevoir des cycles de séances**,
- | **Préparé le déroulé** de vos séances, choisi des situations pédagogiques et des techniques cohérentes et adaptées
- | **Assuré la sécurité** des pratiquants et des tiers, tant en phase de conception qu'en phase d'animation
- | Installé et préparé le **matériel** nécessaire à vos séances
- | **Accueilli** les participants et **animé** vos séances
- | **Réalisé le bilan** de vos séances et de vos cycles et **réajusté** vos séances et vos cycles

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des **exemples de fiches séances** ou de **cycles de séances** que vous avez élaborés, des **photos prises pendant vos animations**, **des fiches bilans**, ...

Bloc de compétences 2 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Décrivez et analysez **de manière précise** une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez :

- Organisé vos activités d'animation et d'encadrement d'APS
- Informé et promu les activités d'animation et d'encadrement physique et sportif auprès du public concerné
- Communiqué et travaillé en équipe au sein de votre structure

Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez :



- ➔ Informé les publics sur le fonctionnement de la structure, des règles de vie et consignes à respecter,
- ➔ Promu et impliqué le public dans les activités proposées, les événements organisés par la structure,
- ➔ Utilisé les outils digitaux pour communiquer auprès des publics accueillis (réseaux sociaux, mails, ...),
- ➔ Planifié vos activités au sein de la structure (par exemple réalisation des réservations, définition des horaires, ...)
- ➔ Vérifié la disponibilité et l'état du matériel en tenant en compte des règles de sécurité en vigueur
- ➔ Identifié la réglementation ayant un impact sur l'organisation de vos activités
- ➔ Communiqué dans le cadre de vos activités avec les membres de l'équipe salariés et bénévoles, les intervenants extérieurs, les partenaires, les autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...
- ➔ Rendu compte de vos activités auprès des responsables de la structure, ...

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des **exemples de documents que vous avez élaborés**, de **mails** que vous avez rédigés, des **captures d'écran** de vos publications, ...

Bloc de compétences 3 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Décrivez et analysez **de manière précise** une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez **conduit votre parcours professionnel** dans différents domaines (en fonction de votre parcours) au travers de :

- La recherche d'emploi et/ou d'activités à animer
- La programmation d'actions de formation et de professionnalisation

Expliquez également la manière dont vous envisagez de procéder pour **rechercher un emploi et / ou des activités à animer** dans le domaine des activités physiques et sportives et dont vous souhaiteriez contractualiser vos interventions.

Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez ou comment vous envisagez de :



- ➔ Repérer les opportunités d'emploi sportif sur votre territoire en mobilisant différentes sources
- ➔ Contractualiser vos heures d'animation
- ➔ Prendre en compte les réglementations en vigueur dans le domaine sportif (réglementation en matière d'encadrement des activités physiques et sportives)
- ➔ Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer les actions de formation et de professionnalisation qui vous semblaient nécessaires

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des exemples de conventions ou contrats passés avec des structures sportives, des programmes relatifs à des actions de formation que vous avez suivies, ...

III - LISTE DES ANNEXES JOINTES AU DOSSIER

Indiquez ci-dessous l'ensemble des annexes jointes à votre dossier. Vous pouvez joindre autant d'annexes que nécessaire.

- **Annexe 1 :**
- **Annexe 2 :**
- **Annexe 3 :**
- **Annexe 4 :**
- **Annexe 5 :**
- **Annexe 6 :**
- **Annexe 7 :**
- **Annexe 8 :**
- **Annexe 9 :**
- **Annexe 10 :**

IV – REFERENTIEL DU CQP ALS

Bloc de compétences 1 : Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition OU des activités gymniques d'entretien et d'expression OU des activités de randonnée de proximité et d'orientation

A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants

C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances en s'appuyant sur un outil adapté

C.1.1.2 – Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des participants au cycle de séances en utilisant un ou plusieurs outils d'évaluation

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure

C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances en tenant compte des ressources des contraintes de la structure

C.1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés

A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition OU des activités gymniques d'entretien et d'expression OU des activités de randonnée de proximité et d'orientation

C.1.3.1 – Elaborer le cycle de séances en veillant à assurer la progression des participants

C.1.3.2 – Définir une grille de séance et des situations pédagogiques cohérent(s) pour chaque séance en tenant compte des participants, du temps et du lieu disponibles (ARPO : et de l'environnement de la séance)

C.1.3.3 – Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique des publics et la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité

C.1.3.4 – Organiser l'évaluation du cycle de séances en vue de proposer des modifications ou ajustements

A.1.4 – Installation et préparation du matériel nécessaire à la séance de jeux sportifs et jeux d'opposition OU des activités gymniques d'entretien et d'expression OU des activités de randonnée de proximité et d'orientation

C.1.4.1 – Installer ou préparer le matériel nécessaire à la séance dans le respect des exigences de l'activité

A.1.5 – Accueil des participants à une séance de jeux sportifs et jeux d'opposition OU des activités gymniques d'entretien et d'expression OU des activités de randonnée de proximité et d'orientation

C.1.5.1 – Informer les participants des objectifs et du déroulement de la séance en veillant à adapter son discours à leur niveau

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques (handicap, maladie, blessure, ...) en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance sans risque

A.1.6 – Animation de la séance de jeux sportifs et jeux d'opposition OU des activités gymniques d'entretien et d'expression OU des activités de randonnée de proximité et d'orientation

C.1.6.1 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de jeux sportifs et jeux d'opposition OU d'activités gymniques d'entretien et d'expression OU d'activités de randonnée de proximité et d'orientation en tenant compte de leurs retours (ARPO : et de leurs besoins)

C.1.6.2 – Utiliser les gestes, mouvements et techniques spécifiques aux jeux sportifs et jeux d'opposition OU aux activités gymniques d'entretien et d'expression OU aux activités de randonnée de proximité et d'orientation en vue de répondre aux objectifs de la séance

C.1.6.3 – Accompagner les participants tout au long de la séance de jeux sportifs et jeux d'opposition OU d'activités gymniques d'entretien et d'expression OU d'activités de randonnée de proximité et d'orientation en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie

C.1.6.4 – Adapter son animation à différents types de publics et de jeux sportifs et jeux d'opposition OU de publics, d'objectifs et d'activités gymniques d'entretien et d'expression OU d'activités de randonnée de proximité et d'orientation, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération

A.1.7 – Mise en sécurité des pratiquants et des tiers

C.1.7.1 – Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours de la séance en veillant à leur bonne compréhension

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en veillant à leur respect tout au long de la séance

A.1.8 – Bilan de la séance de jeux sportifs et jeux d’opposition OU d’activités gymniques d’entretien et d’expression OU d’activités de randonnée de proximité et d’orientation

C.1.8.1 – Analyser le déroulement de la séance en tenant compte des objectifs fixés

C.1.8.2 – Formuler des propositions de modification ou d’ajustement

Bloc de compétences 2 : Organisation, information et communication autour de ses activités d’animation et d’encadrement physique et sportif

A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d’animation et d’encadrement physique et sportif

C. 2.1.1 – Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie à respecter dans le respect des consignes en vigueur

C. 2.1.2 – Promouvoir oralement les activités proposées auprès des publics accueillis (participants, entourage, ...) et les événements organisés par la structure en s’attachant à rechercher l’implication des publics

C. 2.1.3 – Utiliser les outils digitaux pour communiquer avec les publics accueillis en veillant à véhiculer une image positive de la structure

A 2.2 – Organisation de ses activités d’animation et d’encadrement physique et sportif

C. 2.2.1 – Planifier ses activités d’animation et d’encadrement physique et sportif en veillant à la disponibilité de l’ensemble des ressources nécessaires

C.2.2.2 – Vérifier l’état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur

C. 2.2.3 – Identifier la réglementation ayant un impact sur l’organisation de ses activités

A.2.3 – Communication et travail en équipe

C. 2.3.1 – Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l’anticipation des difficultés

C. 2.3.2 – Communiquer sur ses activités dans le respect des consignes en vigueur

C.2.3.3 – Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur

Bloc de compétences 3 : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

A.3.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer

C.3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations

C.3.1.2 – Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport

A.3.2 – Programmation d'actions de formation et de professionnalisation

C.3.2.1 – Vérifier sa capacité à encadrer une activité dans le domaine du sport en tenant compte de la réglementation en vigueur

C.3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

A COMPLETER PAR L'ORGANISME HABILITE

Organisme habilité :

Date de réception du livret 2 :

Nom de l'accompagnateur VAE :

A COMPLETER A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN AVEC LE CANDIDAT

Date de l'entretien :

Nom de l'évaluateur 1 :

Nom de l'évaluateur 2 :

Signature du candidat :

Proposition à l'attention du jury paritaire

	Nombre de critères évalués positivement	Evaluation positive des critères « sécurité »	Proposition des évaluateurs
Bloc de compétences 1 – Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Validation du bloc <input type="checkbox"/> Non-validation du bloc
Bloc de compétences 2 – Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Validation du bloc <input type="checkbox"/> Non-validation du bloc
Bloc de compétences 3 – Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives			<input type="checkbox"/> Validation du bloc <input type="checkbox"/> Non-validation du bloc

Signature évaluateur 1

Signature évaluateur 2 :

Annexe n°6 : Contenu des titres, diplômes, certifications professionnelles donnant droit à l'équivalence d'un ou plusieurs d'un bloc de compétences

Annexe n°7 : Modèle de certificat de qualification professionnelle

 Organisme Certificateur de la branche du Sport	 Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Sport	Numéro du certificat \$(N° diplôme)	Logo délégataire
--	--	-------------------------------------	------------------

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Animateur de loisir sportif
Option : \$(Option / Mention)

- La **fédération délégataire** déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) d'animateur de loisir sportif,
- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du XX MOIS 20XX et pour une durée de X ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles, RNCP XXXXX, code NSF 335,
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP,
- Vu l'avenant n°169 du 30 juin 2022 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- Vu la décision délibérative du jury réuni le \$(Date du jury) à \$(Lieu du jury)

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'**Animateur de loisir sportif, Option : \$(Option / Mention)**,

Niveau X de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,
à \$(Prénom) \$(Nom de naissance) né(e) le \$(Date de naissance) à \$(Lieu de naissance), \$(Pays de naissance))

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine des activités de loisir sportif.

Fait à Paris, le \$(Fait le)

Pour la CPNEF sport	Pour l'OC SPORT	Le titulaire
La Présidence	La Présidence	
		
		

Annexe n°8 : Modèle d'attestation d'acquisition d'un ou plusieurs de compétences



Logo délégataire

**ATTESTATION D'ACQUISITION D'UNITE DE COMPETENCES
DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**

**Animateur de loisir sportif
Option : \${Option / Mention}**

- La **fédération délégataire** (nom) déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) d'animateur de loisir sportif,
- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du XX/XX/20XX et pour une durée de X ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCP XXXX, code NSF 335,
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP,
- Vu l'avenant n°169 du 30 juin 2022 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé()
- Vu la décision délibérative du jury réuni le \$(Date du jury) à \$(Lieu du jury)

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent

à \${Prénom} \${Nom de naissance} né(e) le \$(Date de naissance) à \$(Lieu de naissance),
\$(Pays de naissance)

L'attestation de(s) bloc(s) de compétences suivante(s) :

- BLOC 1 : \${bloc1}
- BLOC 2 : \${bloc2}
- BLOC 3 : \${bloc3}

Fait à Paris, le \$(Fait le)

Pour la CPNEF sport
La Présidence



Pour l'OC SPORT
La Présidence



Le titulaire



Annexe n°9 : Voies de recours

À adresser à Nom fédération délégataire

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance

Article 1 : L'objet de la contestation

En application de l'article 24 du règlement du CQP animateur de loisir sportif sont mises en place des voies de recours afin de solutionner les contestations relatives à l'obtention du CQP animateur de loisir sportif, initiées par un candidat.

Article 2 : Le demandeur

Dans tous les cas, le demandeur doit pouvoir justifier d'un intérêt à agir à l'égard de la décision contestée. Cet intérêt doit être personnel, légitime, direct et certain.

En fonction de l'objet de la contestation, les demandeurs peuvent être :

- le ou la candidat(e)
- ou toute autre personne morale ayant un intérêt à agir.

Dans tous les cas, le Président de la Commission de recours Sport pourra s'autosaisir d'une affaire, s'il constate un dysfonctionnement mettant en péril la rigueur ou l'équité dans la mise en œuvre du processus de certification du CQP.

Chapitre I - CONTESTATIONS RELATIVES À L'OBTENTION DU CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

Un candidat au CQP animateur de loisir sportif peut souhaiter contester les conditions de refus d'attribution de celui-ci. La procédure est identique, quelle que soit la voie d'accès à la certification (formation, VAE, équivalence, reconnaissance des qualifications professionnelles).

Article 3 : Les motifs de la contestation :

Le candidat peut déposer un recours pour les seuls motifs d'erreur matérielle (ex. : erreur dans le report d'un résultat), de procédure (ex. : non-respect de la constitution du jury) ou pour des motifs de force majeure.

Article 4 : La procédure de contestation :

☞ Le candidat peut :

1. dans un premier temps, formuler une demande en vue de consulter la synthèse de ses résultats au CQP auprès du président du jury du Délégué du CQP animateur de loisir sportif dans un deuxième temps, déposer une demande de recours gracieux auprès du Délégué du CQP animateur de loisir sportif
2. dans un troisième temps, si aucune solution n'a été trouvée entre le candidat et le Délégué, et seulement dans ce cas, déposer une demande devant la Commission de recours Sport.

4.1. Demande de consultation des résultats

Tout candidat peut demander à consulter la synthèse de ses résultats. La demande ne peut être faite que lorsque les résultats sont notifiés. Cette demande doit être formulée dans les quinze jours qui suivent cette notification auprès du Délégué.

Nota : S'agissant d'une démarche personnelle, le candidat ne peut consulter que sa synthèse et non celle des autres candidats.

4.2. Demande de recours gracieux auprès du Délégué

Si le candidat a constaté une erreur matérielle, un vice de procédure ou pour tout autre motif légitime, il peut formuler auprès du Délégué une demande de recours gracieux, par lettre RAR accompagnée des justificatifs utiles, dans le mois qui suit la notification des résultats (affichage et/ou lettre de notification) ou dans les quinze jours qui suivent la consultation de la synthèse des résultats.

4.3. Demande auprès de la Commission de recours Sport

La demande est formulée par lettre RAR auprès du Président de la CPNEF Sport en tant que Président de la Commission de recours Sport, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision du Délégué. Cette demande sera étudiée conformément au chapitre ci-après.

Chapitre II - LES COMMISSIONS DE RECOURS

Deux instances sont mises en place.

Article 5 : Commission de recours gracieux du délégué

La Commission de recours gracieux est compétente pour instruire la demande du candidat au CQP et y apporter une solution amiable.

5.1. Composition

La Commission de recours gracieux du délégué se compose de trois membres titulaires et de trois membres suppléants :

1. Le Représentant du délégué qui assure la présidence de la commission et/ou son suppléant nommés par le délégué,
2. Le Responsable hiérarchique du responsable de la commission concernée (VAE, habilitation ou évaluation),
3. Un Représentant des formateurs de l'organisme de formation concerné. Ou dans le cadre de la VAE, un expert désigné par le délégué.

Le stagiaire (ou son représentant légal s'il est mineur) peut être entendu à sa demande ou à celle de la commission.

Nota : Les responsables des commissions VAE, d'habilitation, les évaluateurs pourront être invités à présenter leurs remarques.

5.2. Fonctionnement de la Commission

La commission de recours se réunit sur convocation de son Président ou de la personne qu'il mandate à cet effet.

5.3. Décision de la Commission de recours Gracieux

La commission délibère sur dossier à huis clos (hors la présence des intéressés). Elle statue par une décision motivée. Les décisions sont prises à la majorité.

☛ La décision de la commission de recours gracieux du délégué du CQP Animateur de Loisir Sportif

1. La Commission de recours gracieux peut rejeter la demande du candidat. Dans ce cas, il peut former une demande devant la Commission de recours Sport dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de la Commission de recours gracieux du délégué du CQP Animateur de Loisir Sportif
2. La Commission de recours gracieux peut considérer comme légitime la demande du candidat, en raison des motifs précités, ce qui implique une décision d'un nouveau jury CQP dans le respect de la procédure du CQP. La décision de la Commission ne donne en aucun cas droit à la délivrance automatique du CQP.

Il est établi un PV de délibération et la décision de la Commission de recours gracieux est notifiée au demandeur par lettre RAR dans les quinze jours.

Article 6 : Commission de recours Sport

Pour rappel : Cette commission est compétente pour étudier les contestations relatives à l'obtention du CQP Animateur de Loisir Sportif quelle que soit la voie d'accès (formation, VAE, équivalence, reconnaissance des qualifications professionnelles).

6.1. Composition

La commission de recours Sport se compose de quatre membres :

1. Le Président de la CPNEF Sport qui assure la présidence de la commission, ou son représentant
2. Le Vice-président de la CPNEF Sport qui assure la présidence de la commission en cas d'absence du Président de la CPNEF ou son représentant
3. Le Président de l'OC SPORT ou son représentant

4. Le Vice-Président de l'OC SPORT ou son représentant

6.2. Fonctionnement de la Commission

La commission de recours Sport se réunit sur convocation de son Président.

Le Quorum nécessaire pour qu'elle puisse délibérer valablement est de trois membres, au moins, présents.

6.3. Décision de la Commission de Recours Sport

La commission délibère sur dossier à huis clos (hors la présence des intéressés). Elle statue par une décision motivée.

À toutes fins utiles, et à son initiative, la Commission peut demander d'auditionner le délégataire et/ou le candidat. Dans ce cas, ils en seront informés préalablement, dans un délai raisonnable.

Les décisions sont prises à la majorité des présents, le Président ayant voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

☞ La commission de recours Sport peut soit :

1. Rejeter la demande du candidat. Le demandeur peut, s'il le souhaite former une action contentieuse.
2. Considérer la demande du candidat légitime, ce qui implique une décision d'un nouveau jury CQP dans le respect de la procédure du CQP. La décision de la commission ne donne en aucun cas droit à la délivrance automatique du CQP.

Il est établi un PV de délibération et la décision de la Commission de recours Sport est communiquée au demandeur dans les quinze jours, par lettre RAR, indiquant les voies de recours contentieuses.

